

GUIDE SUR LES ARCHIVES ORALES

RÉALISÉ PAR JULIE LAVIELLE, DOCTEURE EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE, AVEC
CÉLINE LÈBRE, LA CONTEMPORAINE.

PROJET COLLEX-PERSÉE. « RÉSEAUX PLURIDISCIPLINAIRES ET PRATIQUES DOCUMENTAIRES : LES TRANSI-
TIONS POLITIQUES EN AMÉRIQUE LATINE DANS LES ANNÉES 1960/2000 »



Réalisé dans le cadre du projet COLLEX-Persée « Réseaux pluridisciplinaires et pratiques documentaires : les transitions politiques en Amérique latine des années 1960 aux années 2000 » porté par La Contemporaine et l'IHEAL en lien avec le GED Condorcet et l'Institut des sciences sociales du politique, ce guide a pour objectif de donner aux chercheurs en sciences humaines et sociales des conseils pratiques concernant la collecte, le dépôt¹ et l'utilisation des archives orales. Il se base sur les résultats d'une enquête menée auprès d'un échantillon de chercheurs².

Les entretiens issus de cette enquête ont mis en évidence les nombreuses incertitudes des chercheurs vis-à-vis des archives orales : difficultés à identifier les fonds existants, scepticisme quant à l'intérêt scientifique d'utiliser des corpus oraux déjà constitués, réticence vis-à-vis du dépôt de leurs propres archives, manque d'information quant aux aspects techniques, éthiques et juridiques de la collecte et du dépôt des archives... Une part des incertitudes exprimées s'explique par la méconnaissance du travail mené par un nombre croissant d'institutions (laboratoires de recherche, bibliothèques, centres d'archives) sur la conservation et la mise à disposition d'archives orales.

Ce guide a ainsi pour ambition d'informer les chercheurs, doctorants et chercheurs plus confirmés, sur le panel de pratiques qui s'offre à eux concernant la collecte et la gestion des archives orales ainsi que de la documentation qui les accompagne. Les questions afférentes à la méthodologie de l'entretien en sciences humaines et sociales (constitution du panel des enquêtés, élaboration de la grille d'entretien) en sont donc exclues.

Dans un contexte où les chercheurs sont de plus en plus encouragés à ouvrir les données de leurs recherches (loi pour une République numérique, directives européennes sur l'open research data et l'open access, loi du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public) et où la loi qui encadre leur mise à disposition est de plus en plus précise, les conseils qui suivent peuvent les aider à clarifier leur rapport aux données qu'ils collectent. La science ouverte, qui consiste à « rendre accessibles autant que possible et fermés autant que nécessaires » les résultats de la recherche, invite en effet les chercheurs à trouver un équilibre entre le partage des données issues de la recherche publique et la protection des témoins qui participent à cette recherche.

Ce guide souhaite aussi dépasser la question juridique, qui a fait l'objet de nombreuses publications³ et mettre l'accent sur l'existence d'une pluralité de possibilités quant à la collecte et au dépôt des archives. Les lois qui sont parfois perçues comme des entraves à la liberté de la recherche s'avèrent utiles aux chercheurs pour réfléchir à leur matériau et à l'ouverture de leurs données à des regards extérieurs, scientifiques ou profanes. Les professionnels de l'information scientifique et technique ont un rôle central à jouer pour accompagner les chercheurs dans cette réflexion sur la collecte et le partage de leurs archives. Ils peuvent apporter un gain de temps considérable aux chercheurs en les informant sur les précautions techniques et en attirant leur attention sur la normalisation des données issues de la recherche. En faisant dialoguer le point de vue du chercheur avec celui de l'archiviste, ce guide a pour ambition d'apporter des réponses concrètes aux doutes des chercheurs quant au dépôt de leurs archives orales : il s'agit de voir que leurs archives orales peuvent être appréhendées comme des sources classiques qui peuvent alimenter d'autres recherches. Se poser très en amont la question d'un dépôt éventuel peut aider le chercheur à inscrire les aspects juridiques et techniques dans sa méthode de travail.

1 Le terme de dépôt est employé dans son sens général, bien que d'un point de vue juridique il soit distinct du don (voir fiche 5).

2 L'enquête est disponible sur le carnet de recherche de La contemporaine : <https://lcbam.hypotheses.org/528>

3 InSHS, Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte. Guide pour la recherche, Paris, 2019; Descamps, Florence, Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel, Editions de l'EHESS, Coll. Cas de figure, vol. 49, 2019; Ginouvès, Véronique et Gras, Isabelle, La diffusion numérique des données en SHS : guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, 2018 ; <https://ethiquedroit.hypotheses.org>.

À travers ces fiches, ce guide met également en évidence la complémentarité entre les plateformes de dépôt mises en place au niveau national, HAL⁴ et CocoON⁵ principalement, les centres d'archives, et les bibliothèques. Ces dernières n'interviennent pas dans le stockage et le partage des résultats de la recherche mais peuvent en revanche jouer un rôle dans l'accompagnement des chercheurs en ce qui concerne la production et le partage des matériaux objets de leur recherche (archives orales, documentation constituée dans ce cadre).

Le guide se décline sous forme de fiches de synthèse, correspondant aux différentes étapes de la recherche, qui répondent aux questions des chercheurs quant aux informations techniques et juridiques concernant les archives orales. Il évoque les pratiques que les chercheurs peuvent mettre en place dans la construction, le traitement et le dépôt des archives orales et les actions menées par les bibliothèques dans l'accompagnement au dépôt et dans la valorisation des archives. Il montre que derrière l'apparence rigide des lois et des règlements qui encadrent la collecte de données, une diversité de pratiques peut être mise en place en concertation avec les professionnels de l'information scientifique et technique. Il espère ainsi lever les obstacles qui font barrage au dépôt et au partage des archives orales.

4 Hyper articles en ligne est une archive ouverte pluridisciplinaire destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés. <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

5 CoCoON pour « Collections de CORpus Oraux Numériques » est une plateforme technique qui aide les producteurs de ressources orales, à créer, structurer et archiver leurs corpus. La majorité des corpus qui y sont jusqu'à présent déposés sont issus de recherches effectuées en linguistique <https://cococon.huma-num.fr/exist/crdo>



FICHE 1 – QUELS OUTILS ET MATÉRIEL DOIS-JE UTILISER POUR RÉALISER MES ENTRETIENS ?

ENREGISTREMENT AUDIO OU VIDÉO ?

Le choix entre le format audio et le format vidéo n'a pas de conséquence sur le traitement qui sera fait de l'archive orale par l'archiviste. Juridiquement, seul le droit à l'image disparaît avec un enregistrement sonore. Le chercheur est donc libre dans son choix.

Le choix du format vidéo peut être privilégié pour plusieurs raisons :

Lorsque le chercheur souhaite intégrer à son analyse les postures de l'enquêté à son analyse La vidéo permet au chercheur d'utiliser des objets (photographies par exemple) pouvant être des supports pour l'analyse (Dos Santos & Lavabre, 2017)

Si le chercheur envisage une valorisation ultérieure des entretiens à travers la réalisation d'un documentaire ou d'une exposition virtuelle

Le format vidéo facilite l'appropriation des entretiens par des personnes extérieures. Cela s'avère particulièrement pertinent lorsque l'entretien est long.

Le choix pour le format audio peut être motivé par plusieurs raisons :

- l'audio peut être jugé moins envahissant pour le témoin
- l'audio est plus simple à collecter et moins lourd à stocker
- les contraintes logistiques (coût et transport du matériel) sont moins fortes
- les contraintes techniques sont moins nombreuses. Au moment de la captation, installer une caméra est plus complexe qu'un dictaphone numérique : cadrage, variation de la lumière naturelle, branchement du micro, placement des micros...

QUELS SONT LES ASPECTS TECHNIQUES À PRENDRE EN COMPTE ?

Quel que soit le format envisagé, il est nécessaire de prendre en main son matériel, de faire des tests d'enregistrement et de vérifier le niveau de batterie du matériel. Si le chercheur envisage ultérieurement de déposer ses archives dans un centre documentaire, il est conseillé de se renseigner sur les formats acceptés et sur leur compatibilité avec les formats couramment pris en charge par le matériel utilisé.

Lors de l'enregistrement, plusieurs éléments sont à considérer :

- le nombre de personnes interrogées et donc le nombre de micros nécessaires
- les parasitages liés au lieu d'enregistrement et pouvant nuire à l'exploitation des entretiens par le chercheur et à un éventuel dépôt ultérieur. Il faut ainsi arbitrer entre la qualité du son et de l'image que l'on collecte, qui nécessite parfois un matériel intrusif, et un contexte d'enregistrement qui facilite la parole
- le câblage et les accessoires nécessaires (pieds de micro, perche, bonnette), la compatibilité du matériel avec l'environnement (tropical par exemple).

[Fiche technique «Prise de son et enregistrement sur le terrain» \(Baude et al., 2006, pp. 135 – 141\)](#)

MATÉRIEL POUR ENREGISTRER

ANALOGIQUE/NUMÉRIQUE

Les établissements documentaires peuvent accueillir des archives anciennes enregistrées sur un format analogique (sur cassette) lorsqu'elles disposent des appareils de lecture pour écouter le contenu afin de juger de sa cohérence avec les fonds existants (voir fiche 5), puis pour le numériser et le restaurer si les archives sont acceptées. Il faut également que les établissements bénéficient des moyens nécessaires à la numérisation et puissent assurer les conditions matérielles nécessaires à la conservation des supports analogiques.

L'enregistrement numérique est davantage utilisé par le chercheur. Le dictaphone est peu à peu remplacé par le smartphone, outil qui fait aussi office d'appareil photo et de caméra, s'avérant pratique sur le terrain. Quel que soit le type d'outil utilisé, l'enregistrement numérique implique de veiller à effectuer rapidement une sauvegarde sur un ordinateur afin de ne pas laisser les entretiens sur un seul support (voir fiche 2).

LES FORMATS DES ENTRETIENS

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour choisir le format le plus adéquat. Si les entretiens sont réalisés dans le cadre d'un programme de recherche, le chercheur doit se renseigner sur les consignes qui encadrent le processus de collecte. Si le chercheur est indépendant, il peut se référer aux préconisations émises par le Centre Information National de l'Enseignement Supérieur (CINES) et la TGIR Huma-num. À titre d'exemple, voici les formats acceptés par La contemporaine, qui reprennent ces recommandations :

	Formats audio	Format vidéo
Formats préconisés	WAV, AIFF, FLAC, OGG	MPEG-4, OGG, MKV
Formats tolérés (acceptés sous conditions)	MP3, WMA	AVI, MOV

Afin d'assurer une conservation optimale, et dans la perspective d'un dépôt éventuel, il est recommandé de conserver les enregistrements dans leur état numérique et sans compression. En effet, plus les taux de compression seront élevés moins la qualité du contenu pourra être assurée lors des opérations de conservation.

BIBLIOGRAPHIE

Baude, Olivier et al., *Corpus oraux, guide des bonnes pratiques*, CNRS Editions, Presses Universitaires Orléans, 2006.

Dos Santos Irène et Lavabre Marie-Claire, « A la recherche des rapports ordinaires au passé. L'iconographie comme méthode d'enquête. » dans Christine Pina, Eric Savarèse (eds.), *La politique par l'image : iconographie politique et sciences sociales*, Paris, L'Harmattan (coll. « Logiques politiques »), 2017.



FICHE 2 — COMMENT PUIS-JE ORGANISER LES DONNÉES QUE JE COLLECTE LORSQUE JE RÉALISE MON ENQUÊTE DE TERRAIN ET ASSURER LEUR SAUVEGARDE ?

S'il y a un partenariat avec une institution, les modalités de dépôt, de conservation, de consultation, de diffusion et d'exploitation sont à définir en amont. Les conseils qui suivent peuvent toutefois aider les chercheurs dans l'organisation des données qu'ils collectent, qu'ils aient pour objectif de les déposer et de les partager ou non.

ORGANISATION ET GESTION DES DONNÉES

NOMMER LES FICHIERS, QUELQUES RÈGLES DE BASE

Adopter quelques règles basiques pour nommer les fichiers audio et vidéo assure une meilleure organisation des données, facilite leur exploitation par le chercheur, notamment lorsque l'enquête comporte un grand nombre d'entretiens et simplifie leur éventuelle réutilisation. Le respect de règles de nommage et de classement rigoureux peut constituer un gain de temps précieux au moment du dépôt éventuel auprès d'un établissement documentaire.

EXEMPLE : LES RÈGLES PRÉCONISÉES PAR LA CONTEMPORAINE POUR LE DÉPÔT D'ARCHIVES NUMÉRIQUES

- limiter les noms de dossiers et si possible ceux des fichiers à 31 caractères maximum (extensions comprises)
- ne pas utiliser de signes diacritiques : pas d'accents ni de tréma (é, è, ê, ä), pas de cédille (ç)
- ne pas utiliser de caractères spéciaux (, ; . : ! ? ^ \ « # []) > < % = & ^) hormis le tiret bas « _ » et le trait d'union « — »
- éviter les mots vides : le, la, les, un, une, et, ou...
- éviter les espaces entre les mots : on peut par exemple supprimer les espaces entre les mots et mettre une majuscule à la première lettre de chaque mot. Ex : le fichier nommé « données de cadrage » devient « DonneesCadrage », on économise 4 caractères
- distinguer les versions de travail éventuelles et la version définitive d'un entretien

Si le chercheur dépose ses archives, il sera très utile de joindre une liste des abréviations et des acronymes les plus couramment utilisés.

ORGANISER LES DONNÉES : LES « MÉTADONNÉES » À COLLECTER

Les métadonnées sont la carte d'identité d'un document. Elles permettent de l'identifier, de le décrire et d'expliquer l'origine de sa création, son utilité et ses destinataires ([dictionnaire de l'ENSSIB](#)). Le chercheur doit se demander quelles informations doivent être conservées sur les entretiens réalisés et comment les structurer. Les métadonnées facilitent ensuite l'exploitation des documents par le chercheur et permettent par la suite de les identifier dans les bases de données.

Cette structuration des données est indispensable dans le cas d'un dépôt mais elle a un intérêt d'abord pour le travail du chercheur lui-même. Plusieurs informations permettront à l'archiviste de « recoder » les documents déposés en des ressources consultables et partageables :

- L'enquête : lieu et date de l'enquête, préparation, langue utilisée. Il est conseillé de définir une forme de rédaction de la date de création du document ou de l'évènement concerné par le contenu et essayer de s'y tenir ; il est préférable d'adopter l'ordre année/mois/jour.
- Le contexte, les document(s) accompagnant l'enregistrement ;
- Le. La (les) témoin (s) : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, profession, langue maternelle, sa place dans son réseau d'interconnaissance du chercheur... Il est conseillé de définir une forme de rédaction des noms des enquêtés : par exemple, Nom de famille — pas d'espace — 1ère lettre du Prénom.

Il est important de bien distinguer ces informations de celles qui seront diffusées dans le cas d'un dépôt et d'une mise à disposition de l'archive.

[Fiche de synthèse sur la définition des métadonnées rédigée par DoRANum, plateforme qui propose des ressources portant sur la gestion et le partage des données de la recherche.](#)

LE PLAN DE GESTION DES DONNÉES

De plus en plus de projets financés publiquement requièrent d'explicitier la démarche concernant la gestion et la conservation des données. Cet enjeu doit donc être formalisé dès le début de la recherche.

Le chercheur doit ainsi se poser [quelques questions](#) :

- Quels types de données seront collectés au cours du projet de recherche ?
- Qui sera en charge de leur gestion à chaque étape de la recherche (collecte, dépôt, partage) ?
- Comment seront organisés les données et les fichiers ? ([exemple d'organisation par arborescence](#))
- Comment seront stockées, sauvegardées et sécurisées les données ?
- Quel type de partage est envisagé (partenariat avec un établissement documentaire) ?
- Quels seront les coûts et les ressources nécessaires à la gestion et au partage des données ?

Pour formaliser l'organisation de la gestion des données, il est fréquent que soit demandé de rédiger un Plan de gestion des données. Le Plan de gestion des données, ou Data Management Plan (DMP), est un document évolutif qui organise la création, le traitement, l'analyse, la préservation et la réutilisation éventuelle des données issues de la recherche. Il s'agit d'anticiper le traitement des données à toutes les étapes de la recherche. Ce document est obligatoire pour les projets de recherche du programme Horizon 2020 et pour les projets ANR. Plutôt que de le voir comme un document contraignant, il est possible de l'envisager comme une opportunité pour penser à la collecte, à la protection et au devenir des données collectées au cours de l'enquête de terrain. L'Union Européenne propose une structure type de DMP :

Description du jeu de données
Normes et métadonnées
Partage des données
Archivage et conservation

Plusieurs outils existent pour concevoir et réaliser le DMP :

- L'Economic and Social Research Council (ESRC) propose une [liste de questions à se poser pour concevoir et réaliser un plan de gestion des données](#)
- Une [autre liste de questions](#) avec les réponses possibles publiée par l'Université d'Oxford
- Le [DMP OPIDoR](#) est un outil de rédaction en ligne qui aiguille les chercheurs dans la réalisation du DMP. Plusieurs exemples de DMP sont fournis sur le site et il est possible, une fois inscrit, de solliciter de l'aide.
- Des chercheurs de l'Université Paris Diderot, de l'Université Paris Descartes et de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques proposent [un guide et un modèle de DMP très clairs](#).

STOCKER LES ARCHIVES

Il est important de distinguer la sauvegarde et le stockage durant le projet, qui a pour objectif de garantir la sécurité des données et d'empêcher leur perte (assurés par le chercheur), de l'archivage pérenne, qui a pour objectif de conserver les données et d'en garantir l'accès sur le plus long terme (assuré par le chercheur en collaboration avec son laboratoire de recherche, une bibliothèque, un centre d'archives, ou le CINES).

LE STOCKAGE IMMÉDIAT

Ce stockage intervient au moment de la constitution du corpus d'archives orales, lorsque le chercheur est sur le terrain. Le chercheur a plusieurs options :

- Stocker ses données sur le serveur mis à disposition par son laboratoire ou son université de rattachement
- Avoir recours au stockage en ligne (dropbox, google drive) ou via le fournisseur d'accès. Mais ces solutions commerciales demandent de prêter attention aux conditions d'utilisation (souveraineté des données), au coût, à la pérennité de l'outil proposé (les entreprises commerciales disparaissent), à leur accessibilité depuis l'étranger.
- S'il a préalablement contacté une bibliothèque et qu'il souhaite y déposer ses archives, il peut envoyer

directement ses fichiers, à distance, via des applications telles que Wetransfer ou Filesender afin que l'établissement documentaire les stocke sur ses serveurs.

- Utiliser un disque dur externe

DoRANum conseille aux chercheurs de dupliquer et de stocker les données à différents endroits et sur différents supports. La règle à suivre, idéalement, est celle du 3-2-1 :

Garder 3 exemplaires des données
Sur 2 supports ou technologies différents
Stocker 1 des 2 sauvegardes dans une localisation différente des autres.

L'ARCHIVAGE SUR LE MOYEN ET LE LONG TERME

La prise en compte de la préservation des données issues de la recherche sur une durée plus longue est importante, car « aucun support d'archivage n'offre aujourd'hui de garantie de pérennité sur le long terme (...) L'archivage numérique consiste donc non pas à trouver le support éternel mais à mettre en œuvre une méthode rationnelle et réaliste de contrôle de support, de veille technologique et de migration (copies) en fonction des nécessités » (Baudot et al., 2006, p. 140). Le chercheur doit régulièrement faire des sauvegardes et tester son matériel, car à la différence de l'analogique, le numérique ne se détériore pas : le fichier existe ou disparaît totalement. Les supports de conservation ont également une durée de vue limitée et il est nécessaire de prévoir à l'avance de migrer ses données sur un nouveau support. Comme l'explique le CINES : « Si tel fabricant réputé sérieux garantit la lisibilité de tel support sur 10 ans, c'est sans doute qu'il le sait fiable sur une durée de 20 ans. En vertu de quoi, on procédera par précaution au rafraîchissement régulier de tous les supports vieux de... 5 ans, soit la moitié de la durée de vie garantie par le fournisseur » ([source](#)).

Tableau des choix de supports de conservation (usage courant, à moyen et à long terme)

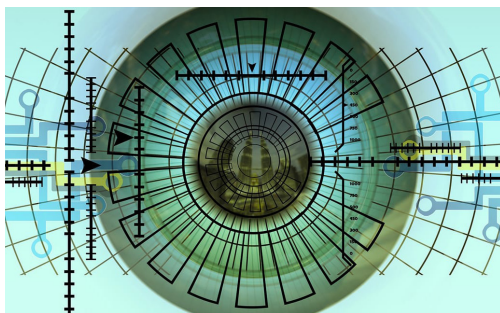
TYPE DE SUPPORTS	TYPE D'USAGE/CONSERVATION					
	Usage courant (0 à 5 ans)		Moyen terme (de 5 à 10 ans)		Long terme (+ de 10 ans)	
	Faible volume de données	Volume important de données	Faible volume de données	Volume important de données	Faible volume de données	Volume important de données
Disquette	OBSOLÈTE					
Disque Dur	X	X	X	X	X*	X*
Bande magnétique		X		X		X
Cd	X		X			
Dvd	X		X			
Blu-Ray		X		X		
Clé USB	X					

Source : [Archives de l'État belge](#).

Le stockage sur le moyen et le long terme peut être assuré par le CINES ou la TGIR Humanum, qui sont des infrastructures proposant des services numériques à destination des chercheurs. Ces institutions peuvent en effet fournir un service de stockage pérenne des données issues de la recherche. Le chercheur doit passer par un tiers pour y avoir accès (son laboratoire, un établissement documentaire). Pour qu'il y ait archivage pérenne, il faut qu'au préalable il y ait eu tri dans les documents produits, renommage et conversion (cf formats préconisés) des documents sélectionnés. Le CINES ou Humanum vont maintenir les formats à jour et donc lutter contre l'obsolescence de ceux-ci. Les données archivées de cette manière sont dites « froides » car elles ne sont pas communiquées en l'état mais elles restent accessibles via la conversion dans des formats de diffusion.

SITOGRAPHIE

[DORANum](#)



FICHE 3 – QUELLES PRÉCAUTIONS ÉTHIQUES PRENDRE POUR COLLECTER LES DONNÉES CONCERNANT LES ENQUÊTÉS ?

Depuis le milieu des années 2000, l'accès libre aux résultats et aux données de la recherche est promu au niveau international ([OCDE](#), [UE](#)) et national ([Plan national pour la science ouverte, 2018](#)). Plusieurs principes motivent ce mouvement : les données financées publiquement doivent être accessibles au public, l'administration de la preuve passe par la mise à disposition des données, les conditions de l'enquête doivent être explicitées afin de pouvoir la répliquer, lutte contre la fraude...

Parallèlement, plusieurs lois et règlements ont récemment accru la protection des données privées et sensibles. Depuis mai 2018, le règlement européen sur la protection des données (RGPD) encadre ainsi l'utilisation des données. L'[article 89](#) accorde des dérogations au traitement des données dans le cadre de la recherche scientifique et historique.

Sur le RGPD et la recherche, voir le [guide édité par l'Université Paris Nanterre](#)

Ces évolutions suscitent quelques oppositions. La transparence des données de la recherche pourrait entraîner les jeunes chercheurs à limiter les prises de risques dans le cheminement de la recherche, par peur de dévoiler la part de hasard et de découverte de leur cheminement intellectuel. D'autres chercheurs craignent un alignement de la recherche en sciences sociales avec les sciences, alors que les conditions de conduite des enquêtes et les possibilités de les répliquer sont différentes. Une autre crainte concerne l'alignement des critères pour évaluer les enquêtes qualitatives et quantitatives, alors que ces dernières ne sont pas guidées par les mêmes questionnements et soulèvent des enjeux épistémologiques différents (Duchesne, 2017 : 13).

L'enjeu de la transparence et l'enjeu de la protection des enquêtés rendent dans tous les cas obligatoire l'explicitation de la démarche de collecte, de traitement et de partage des données et de la documentation issues de la recherche. L'accès aux financements est ainsi de plus en plus conditionné par le respect de l'accès ouvert à leurs données et aux résultats de la recherche. Cette fiche explicite quelques concepts clés relatifs à ces normes qui encadrent la recherche et fournit quelques clés pour que les chercheurs puissent tirer parti de ces évolutions.

QUELLES DONNÉES ? DONNÉES PERSONNELLES, DONNÉES SENSIBLES

Les données personnelles concernent les informations relatives à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement ([définition de la CNIL](#)).

Les données sensibles sont les informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale (définition de la CNIL). Parmi les recherches mentionnées lors de l'enquête menée en 2019 par La contemporaine, les données sensibles concernaient les informations révélant les opinions politiques et les appartenances syndicales des enquêtés : militants dissidents à Cuba, syndicalistes et défenseurs des droits de l'homme dans des contextes où les paramilitaires sont présents en Colombie, employés d'ONG émettant des critiques à l'égard de leurs conditions de travail en Haïti, habitants de Ciudad Juárez dénonçant la violence des acteurs armés au Mexique.

Le traitement de données personnelles et sensibles est licite dès lors que le chercheur a obtenu le consentement explicite des personnes concernées. Un chercheur traite de données personnelles et sensibles dès lors qu'il collecte des données personnelles au cours d'un entretien, mais aussi quand il prend en notes des données de ce type à partir d'un document qu'il consulte, ou qu'il envoie des données de ce type par mail à son équipe.

[Un article du blog Ethique et droit sur les données personnelles et la recherche qui donne des conseils pour traiter les données personnelles et sensibles](#)

LE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DE L'ENQUÊTÉ

Plusieurs principes et normes sont évoqués dans les différents textes qui encadrent la collecte des données. Le chercheur ne peut collecter, traiter, exploiter et publier les données personnelles des enquêtés sans les informer et obtenir leur consentement. Il est donc nécessaire d'obtenir le consentement éclairé des enquêtés pour pouvoir collecter leur parole. Ces derniers doivent être informés :

- Du cadre et des objectifs de la recherche
- Des personnes qui auront accès aux données et qui travailleront sur elles
- Des critères de sélection du panel d'enquêtés
- De la façon dont les données seront archivées
- De la façon dont les données seront éventuellement mises à disposition de personnes autres que le chercheur à l'origine de ces entretiens
- Des risques et des retombées potentielles de la recherche (en termes d'aménagement d'une politique publique par exemple)
- De leur droit de rétractation.

Le chercheur peut choisir de délivrer cette information à l'écrit ou à l'oral. S'il choisit cette dernière option, les effets sur la liberté de parole de l'interviewé seront amoindris. Les chercheurs anglo-saxons privilégient généralement tendent cependant à privilégier le recours à la forme écrite (voir par exemple [le formulaire de l'Association d'histoire orale britannique](#)).

La nécessité d'explicitier les finalités de la recherche reste souvent problématique dans le cas des enquêtes menées en sciences sociales. D'une part, il est généralement difficile de prévoir toutes les finalités et les possibilités futures d'utilisation des données. D'autre part, l'explicitation des finalités peut avoir des effets sur la conduite des enquêtés et sur le type de réponses qu'ils formulent (Van Den Hoonaard, 2001 ; Vassy & Keller, 2008).

Toutefois, comme le rappelle Anne-Laure Stérin, le RGPD prévoit que des données personnelles peuvent être traitées « à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques », même si elles n'avaient pas été initialement été collectées à cette fin. Les chercheurs peuvent donc consulter des fonds existants contenant des données personnelles, sans enfreindre ce principe de limitation des finalités. Il est ainsi recommandé aux chercheurs de formuler les finalités de manière suffisamment générale pour intégrer de nouvelles évolutions pouvant émerger au fur et à mesure de la recherche (Baude et al., 2006 : 64). Les chercheurs doivent cependant toujours prendre en compte la question de la protection des enquêtés en leur demandant s'ils souhaitent que certains éléments sensibles ne soient pas dévoilés dans le cas d'une mise à disposition des archives orales (informations disponibles dans la notice descriptive accessible en ligne, anonymisation de l'entretien).

Cette étape de l'information peut être appréhendée comme un moment où le chercheur clarifie sa position et celle de l'enquêté. Françoise Cribier résume bien la posture du chercheur au moment où il explicite sa démarche : « *Le plus sage est de leur dire que nous avons besoin d'eux pour nous dire ce qu'eux seuls peuvent dire sur leur vie. Ils comprennent que nous allons les écouter, et si notre demande rencontre leur désir de parler, alors leur témoignage apportera beaucoup. Mais expliquer la nature de l'analyse que l'on veut faire à des gens dont la majorité ne sont pas très instruits, pis encore parler des interprétations (le mot a des connotations négatives) risque de provoquer surtout la méfiance* » (Cribier, 2005 : 61). Il s'agit alors de parvenir à expliciter la démarche scientifique sans dévoiler les hypothèses qui sous-tendent la recherche, afin de ne pas biaiser les résultats.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Baude, Olivier et al., *Corpus oraux, guide des bonnes pratiques*, CNRS Éditions, Presses Universitaires Orléans, 2006.

Cribier, Françoise, *Rapport sur la sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales*, Rapport présenté au Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies, Paris, avril 2013.

Duchesne, Sophie, « De l'analyse secondaire à la réanalyse. Une innovation méthodologique en débat »,

Duchesne S., *La réanalyse des enquêtes qualitatives à l'épreuve de l'expérimentation*, Hors-Série de la revue *Recherches qualitatives*, n° 21, 2017, pp. 7-28.

Van den Hoonaard, Will C., "Is research-ethics review a moral panic?", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 38, 19–36, 2001, p. 29–30.

Vassy, Carine, et Keller, Richard, « Faut-il contrôler les aspects éthiques de la recherche en sciences sociales, et comment ? », *Mouvements*, vol. 55-56, no. 3, 2008, pp. 128-141.

Stérin, Anne-Laure, « Le point sur les données à caractère personnel », 9 novembre, 2018 sur le carnet Hypothèses *Ethique et droit sur les données personnelles et la recherche*

CNIL

The Oral History Society

UK Data Service

Data management planning, the blog of the Oxford DMPonline Project, funded by the JISC

DMP OPIDoR



FICHE 4 — QUEL EST LE STATUT JURIDIQUE DES ENTRETIENS PRODUITS ? FAUT-IL ÉTABLIR UN CONTRAT ENTRE LE CHERCHEUR ET L'ENQUÊTÉ ?

LE STATUT JURIDIQUE DES ENTRETIENS

Lorsque le chercheur collecte des archives orales, il doit expliciter auprès des enquêtés le statut juridique des entretiens qu'il conduit.

ARCHIVES PRIVÉES — ARCHIVES PUBLIQUES

Le [code du patrimoine](#) définit les archives publiques comme « les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission ». Les archives privées sont l'ensemble des documents qui n'entrent pas dans ce champ d'application. Concernant les archives orales issues de la recherche, il faut prendre en compte les droits du chercheur et les droits des enquêtés.

LES DROITS DU CHERCHEUR SUR LES ARCHIVES ORALES QU'IL COLLECTE

Le statut des archives orales produites dans le cadre de la recherche fait l'objet d'interprétations variées. En 2014, le rapport Vaïsse rappelle qu'une archive orale est publique dès lors qu'elle est produite par une personne publique au sens du droit administratif ou par une personne privée chargée d'une mission de service public (un chercheur par exemple) et qu'elle procède d'une mission de service public (la recherche). Dès lors, les archives orales peuvent être considérées comme publiques. Les archives produites par les chercheurs peuvent cependant être qualifiées de « mixtes ». Elles sont à la fois des archives publiques, parce que produites par un chercheur quand celui-ci travaille dans un cadre public, et des archives privées, parce que mettant en jeu des relations personnelles et parce qu'elles sont déposées par une personne privée (Cornu, 2012 : 88). Face à la présence de deux régimes de droit, le statut privé prime. Ainsi, les délais de communication propres aux archives publiques ne s'appliquent donc pas aux archives déposées par les chercheurs (ce qui n'empêche pas d'en instaurer).

Par exemple, à La contemporaine, les archives déposées par un chercheur sont considérées comme des archives privées parce que les témoins ont un intérêt et une volonté de faire connaître leur témoignage au-delà de la recherche et que le chercheur, considéré comme une personne privée qui dépose ses archives, entend par là mettre à disposition de la recherche au sens large ses matériaux d'enquête. La conservation, l'exploitation et la communication des archives sont soumises à la volonté de la personne morale ou physique qui les a produites ou reçues, d'où l'importance de disposer d'un contrat déterminant clairement les modalités d'exploitation du témoignage.

LES DROITS DE L'ENQUÊTÉ SUR SON TÉMOIGNAGE

L'enquêté peut faire valoir plusieurs droits sur son témoignage :

- Un **droit moral** inaliénable, imprescriptible et perpétuel : il renvoie aux droits de paternité, de respect de l'œuvre, de retrait et de repentir.
- Des **droits patrimoniaux**, c'est-à-dire des droits de reproduction et de représentation (copie, diffusion, communication). L'enquêté peut donc monnayer ces droits et il est nécessaire d'aborder ce point avec lui. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent (Code de la propriété intellectuelle). L'enquêté peut céder ses droits patrimoniaux au chercheur ; il est alors nécessaire d'établir un document écrit.
- Un **droit sur ses données à caractère personnel et un droit de respect de sa vie privée**. Il est donc important d'obtenir l'accord de l'enquêté pour utiliser les données collectées (voir fiche 3). La volonté de l'enquêté de partager son témoignage est déterminante dans la possibilité de mettre à disposition le dit témoignage dans un établissement documentaire.

- Un *droit voisin d'interprète* s'il interprète un conte, un chant, ou une musique instrumentale.

AUTEUR, CO-AUTEUR, PRODUCTEUR, TIERS

Le périmètre des droits de l'enquêté et de l'enquêteur est également déterminé par leur statut d'auteurs ou de co-auteurs. Dans le cadre d'entretiens menés lors d'une recherche, le chercheur détient un droit d'auteur sur l'entretien car il prépare l'entretien, lui donne forme et conduit l'échange. L'enquêté possède quant à lui un droit de co-auteur sur l'entretien à partir du moment où il participe activement à l'échange et ne se contente pas de répondre par « oui », « non » ou des réponses courtes.

Le producteur est celui qui prend l'initiative de l'enregistrement.

Les tiers sont les personnes nommées lors de l'entretien. Elles détiennent un droit au respect de leur vie privée et à la protection de leurs données personnelles.

QUELQUES RESSOURCES UTILES SUR LE DROIT DES ARCHIVES ORALES :

Un [billet rédigé par Anne-Laure Stérin](#) détaillant les droits que détiennent le chercheur et l'enquêté sur les archives orales

Un billet synthétique sur les archives orales et le droit rédigé par des étudiantes en Master Sciences de l'Information et Métiers de la Culture de l'Université de Haute-Alsace

LE CONTRAT ENTRE LE CHERCHEUR ET LE TÉMOIN

La question de l'utilisation des données personnelles et le droit d'auteur que possèdent les enquêtés sur leur témoignage rendent indispensable la réalisation d'un contrat

L'INTÉRÊT DE FAIRE SIGNER UN CONTRAT

Le recours au contrat pose parfois problème aux chercheurs en sciences humaines et sociales :

Le contrat peut susciter de la méfiance de la part du témoin, notamment dans des contextes où le recours à l'écrit renvoie aux procédures écrites mises en place dans le cadre de politiques de surveillance de la population par l'État

Le chercheur peut également craindre qu'il ne rompe sa relation de confiance avec l'enquêté. Celle-ci s'établit après que le chercheur ait cherché à se fondre dans le quotidien de l'enquêté et à faire oublier qu'il mène une enquête.

Cependant, l'établissement d'un contrat peut présenter aussi des avantages. Le premier est que l'établissement d'un contrat peut être envisagé comme une opportunité pour le chercheur de clarifier son rapport avec l'enquêté, d'expliquer que la recherche menée a un intérêt scientifique et public et que l'enquêté prend part à ce projet au même titre que le chercheur. Le contrat représente également l'engagement du chercheur à protéger l'enquêté, et peut donc rassurer ce dernier. Il est enfin une condition première à l'exploitation des données par d'autres chercheurs si l'on envisage de déposer les entretiens.

CE QUE DOIT COMPORTER LE CONTRAT SIGNÉ ENTRE L'ENQUÊTEUR ET L'ENQUÊTÉ

En droit français, le contrat de cession de droits, signé par les titulaires des droits, permet de préciser les exploitations possibles des entretiens enregistrés. Concrètement, le recours au contrat répond à plusieurs objectifs :

- assurer la protection des données personnelles et de la vie privée du témoin et des tiers
- établir les droits et obligations des différents intervenants concernant le document produit
- organiser et sécuriser dans le long terme la conservation, la gestion et l'exploitation du témoignage oral. (Branche et al., 2018 : 112)

Le contrat de cession de droit d'exploitation est un accord entre l'enquêté et le chercheur, ou l'enquêté, le chercheur et l'institution patrimoniale s'il y a dépôt. L'enquêté cède son droit d'auteur, formule les conditions dans lesquelles son témoignage pourra être consulté et utilisé (délai, demande d'autorisation). Il est conseillé de faire signer ce contrat lors de la réalisation de l'entretien afin de s'assurer de l'obtention des signatures nécessaires, d'autant plus lorsque les entretiens se déroulent à l'étranger.

Dans un billet sur le carnet Hypothèses *Ethique et droit en SHS*, Florence Descamps et Véronique Ginouvès fournissent une indication claire des informations que doit comporter le contrat :

- « Décrire avec le plus de précisions possibles le contexte et l'objet de la recherche, les informations techniques (date, support et format, nombre d'entretiens), l'étendue et la destination des droits ainsi que tous les modes de diffusion et d'utilisation des enregistrements (le cas d'internet doit être spécifié explicitement).
- Proposer des choix éclairés au témoin sur les différentes utilisations (la forme de cases à cocher est conseillée)
- Aborder la question des données personnelles et proposer différents choix à l'informateur : recours à l'anonymisation ? Si oui, est-elle partielle ou totale ? Jusqu'à quelle date ? Le témoin sera invité à mentionner s'il estime qu'un passage de l'entretien est sensible ou si un élément de sa biographie ne peut en aucun cas figurer sur la notice du catalogue dans le cas d'un dépôt. Si l'informateur choisit l'anonymisation, un délai peut être inscrit sur le contrat indiquant une date de la fin de l'anonymisation.
- Mentionner l'institution productrice et le(s) responsable(s) nominatif(s) du projet — Préciser les mentions sous lesquelles le témoin souhaite que son témoignage soit cité. En effet, le témoin-auteur peut préférer être cité de façon anonyme ou sous un pseudonyme (il en a le droit) dans la version de l'enquête qui sera médiatisée ou diffusée par l'enquêteur dans le résultat de sa recherche (publication). L'entretien doit être cité sous la mention des deux auteurs, l'enquêteur et l'enquêté (droit de paternité).
- Mentionner, si nécessaire, le tribunal compétent en cas de litige. Cela s'avère utile au cas où deux droits nationaux seraient applicables (si le témoin est domicilié à l'étranger, par exemple). »

Exemple. Contrat de communicabilité et d'exploitation pour un entretien biographique filmé dans le cadre du programme de recherche « Archives des juristes internationalistes » (Labex Les passés dans le présent, La Contemporaine, Institut des Sciences sociales du Politique). Exemple du contrat rédigé par Dzovinar Kévonian et Philippe Rygiel en 2017. La contemporaine est désignée son son ancien nom :BDIC

Contrat de communicabilité et d'exploitation pour un entretien biographique filmé
Cession de droits

Les contractants :

Le témoin :

La BDIC et l'Institut de Sciences sociales du politique (CNRS-UPOND) représentées par les interviewers : Dzovinar Kevonian (historienne) et Philippe Rygiel (historien)

Préambule :

La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine en tant que lieu de recherche et de sauvegarde d'archives sur l'histoire contemporaine a entrepris avec l'Institut de sciences sociales du politique (ISP-CNRS) le projet Archives des juristes internationalistes, sources du droit : pour une histoire sociale de la pratique juridique (AJII). Ce projet conçu par les historiens Dzovinar Kevonian et Philippe Rygiel est un projet Labex « Le passé dans le présent » de l'Université Paris-Nanterre. Ces entretiens viendront, sous le nom « Fonds Juristes Internationalistes », enrichir la collection audiovisuelle Mémoires Vivantes de la BDIC, qui réunit des témoignages sur la mémoire des acteurs de l'histoire.

La BDIC, sera chargée de les conserver, de les coter, de les cataloguer, de les valoriser et de les mettre à la disposition des chercheurs et du public dans un but scientifique, pédagogique ou culturel.

Article 1. Objectifs

Le témoin reconnaît avoir pris connaissance du préambule et adhérer aux objectifs du projet.

Article 2. Création de l'œuvre.

Le témoin reconnaît avoir réalisé, avec Mme Dzovinar Kevonian et M. Philippe Rygiel
1 entretien, à la BDIC (Nanterre) , le 24 janvier 2017

Article 3. Don des entretiens à la BDIC

Le témoin autorise le don de ses entretiens à la BDIC et leur conservation par cette même institution.

Article 4. Cession du droit de reproduction.

Le témoin autorise la BDIC à reproduire les enregistrements pour les besoins liés à la conservation des fonds, selon les technologies en vigueur au moment de cette reproduction, sans condition de délai.

Article 5. Communication et exploitations des enregistrements.

Dans les limites du délai défini à l'article 6, le témoin cède à la BDIC l'intégralité de ses droits patrimoniaux sur l'œuvre définie à l'article 1, sous réserve que les utilisations se fassent dans un cadre personnel, patrimonial, scientifique, pédagogique ou culturel, non commercial.

Cette cession de droits recouvre notamment :

- le catalogage des entretiens par la BDIC et leur mise à disposition du public aux conditions ci-dessous.
- la consultation individuelle de l'enregistrement à partir des postes aménagés pour cet effet à la BDIC.
- la diffusion publique de l'enregistrement dans le cadre des activités de la BDIC
- la diffusion des extraits de l'enregistrement dans un réseau de partenaires institutionnels, patrimoniaux ou scientifiques français ou internationaux.
- la diffusion publique des enregistrements dans des manifestations scientifiques, commémoratives, culturelles ou pédagogiques associées à la BDIC
- la reproduction partielle ou totale de l'enregistrement, sur quelque support que ce soit.
- la transcription partielle ou totale de l'enregistrement.
- la diffusion d'extraits soit sous forme audiovisuelle soit sous forme écrite dans le site de la BDIC.
- la diffusion par la BDIC des images fixes (capture d'écran) de l'entretien sur les réseaux sociaux.
- la publication d'un court extrait de l'enregistrement dans le site Web de la BDIC.

(en respectant la vie privée) Oui Non

Toute autre utilisation non visée au précédent article est exclue du domaine de cette autorisation et devra faire l'objet d'un nouveau contrat avec le témoin ou ses ayants droit.

Article 6. Délai de communication et exploitation des enregistrements. Cocher et compléter éventuellement :

Le témoin autorise la consultation et l'exploitation libre et immédiate des enregistrements.

Le témoin autorise la consultation libre des enregistrements dans un délai de ... ans à compter de la signature du présent contrat.

En cas de décès du témoin avant l'expiration du délai défini à l'article 5 et jusqu'à l'expiration de ce même délai, le témoin cède à la BDIC ses droits de représentation, dans le respect des utilisations prévues à l'article 7.

Article 7. Respect du droit de paternité des auteurs et du producteur.

En cas d'utilisation, la BDIC s'engage à faire respecter les mentions légales concernant les enregistrements. Les mentions sont définies de la façon suivante :

« Entretien de M./Mme réalisé par Mme Dzovinar Kevonian et Philippe Rygiel Fonds Juristes Internationalistes/Collection Mémoires Vivantes/BDIC/ 2017 »

Article 8. Respect du droit de paternité des auteurs et du producteur.

En cas d'exploitation de l'enregistrement à son initiative, le témoin doit nous informer et faire figurer les mentions légales concernant l'enregistrement, établies de la façon suivante :

« Entretien de M./Mme réalisé par Mme Dzovinar Kevonian et Philippe Rygiel Fonds Juristes Internationalistes/Collection Mémoires Vivantes/BDIC/ 2017 »

Article 9. Respect du droit de paternité des auteurs et du producteur.

Dans le cas d'une publication intégrale de son entretien, effectuée à son initiative, le témoin devra informer les co-auteurs de l'entretien et la BDIC

Article 10. Durée de la cession des droits.

La présente autorisation engage les héritiers du témoin, ses ayants droit et ses représentants. Elle s'applique en tout lieu et pour toute la durée des droits de propriété littéraire et artistique prévue par les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures sur la propriété intellectuelle.

Article 11. Montant de la cession.

Le témoin cède les droits mentionnés ci-dessus à titre gracieux.

Article 12.

Le témoin garantit à la BDIC ne pas faire l'objet d'un contrat d'exclusivité interdisant la présente autorisation.

Article 13

Toute contestation de ce contrat fera l'objet dans un premier temps d'une conciliation menée par une personne choisie par les deux parties. En cas de non résolution du litige en conciliation, celui-ci sera porté devant les tribunaux de Paris compétents pour le présent contrat.

Fait à

En trois exemplaires originaux, datés et signés (témoin, interviewer, BDIC) :

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Branche, Raphaëlle, Descamps, Florence, Saffroy, Frédéric et Vaisse, Maurice, «La parole et le droit : Recommandations pour la collecte, le traitement et l'exploitation des témoignages oraux»,

Ginouvés, Véronique, Gras, Isabelle, La diffusion numérique des données en SHS — Guide de bonnes pratiques éthiques et juridiques, Presses universitaires de Provence, 2018, Digitales.

Cornu, Marie, «Les archives de la recherche, objet juridique complexe. Petit tour d'horizon des notions clés», Cornu, Marie, Fromageau, Jérôme et Müller, Bertrand, Archives de la recherche. Problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique, Paris, L'Harmattan, Coll. Droit du patrimoine culturel et naturel, 2012.

Descamps, Florence et Ginouvés, Véronique, «Le contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique», ethiquedroit.hypotheses.org, 28 février 2013 [en ligne]

Descamps, Florence et Ginouvés, Véronique, «Bien rédiger un contrat de cession de droit pour un enregistrement de terrain», ethiquedroit.hypotheses.org, 9 mars 2013 [en ligne]

Descamps, Florence, Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel, Editions de l'EHESS, Coll. Cas de figure, vol. 49, 2019.

Vaisse, Maurice, Rapport sur le statut juridique des témoignages oraux, 2014.



FICHE 5 – L'ENQUÊTE EST TERMINÉE : AI-JE INTÉRÊT À DÉPOSER MES ARCHIVES ORALES DANS UN ÉTABLISSEMENT DOCUMENTAIRE ?

Les chercheurs qui s'inscrivent dans une optique de partage de leur recherche demeurent parfois réticents à déposer les archives qui sont issues de leurs enquêtes. Le partage des données doit en effet être replacé dans le contexte concurrentiel de la recherche : un jeune docteur sera par exemple réticent à partager ses données tant qu'il ne les a pas exploitées à travers des publications et que ses recherches ont été reconues. Dans ce cas, le dépôt des archives peut être envisagé un certain temps après l'enquête. Beaucoup de chercheurs craignent également qu'un dépôt contrevienne à la protection des données personnelles et des informations sensibles qui peuvent être contenues dans les entretiens. Cette fiche a vocation à expliquer en quoi le dépôt ou le don d'archives peut être intéressant pour le chercheur afin que chacun puisse formuler un choix éclairé en fonction de son statut et de ses thématiques de recherche.

DÉPOSER SES ARCHIVES ORALES : QUEL INTÉRÊT ?

Le dépôt des archives orales est une pratique qui peut être utile pour le chercheur à plusieurs égards.

EN ASSURER LA CONSERVATION

Les établissements documentaires de recherche sont des institutions qui ont une longue expérience dans la préservation des archives. Le dépôt ou le don dans un établissement documentaire est une manière de s'assurer que les archives seront préservées dans des conditions de conservation optimales et dans une perspective de long terme (voir fiche 2). Elles ont ainsi vocation, comme les archives écrites, à être des sources pour les historiens du futur.

EN ASSURER UNE ACCESSIBILITÉ CONTRÔLÉE

Déposer ses archives orales dans un établissement documentaire garantit au chercheur de pouvoir produire en cas de besoin la source à partir de laquelle il a conduit son travail de recherche. Cela rend possible aussi de nouvelles recherches qui éclaireront le matériau déposé à l'aune de nouveaux questionnements (voir fiche 11). Si on l'envisage comme une pratique qui tendrait à devenir systématique, la mise à disposition des archives orales issues de la recherche peut participer, à terme, à faire apparaître des ensembles thématiques ou régionaux de données collectées par des milieux scientifiques qui souvent s'ignorent (Cribier, 2003, p. 13). Enfin, les archives orales complètent les archives écrites, en donnant accès au vécu des individus ordinaires dont l'expérience n'a pas été retranscrite à l'écrit : elles enrichissent le panel de sources mises à disposition des chercheurs par les établissements documentaires. Pour répondre aux inquiétudes des chercheurs concernant la protection des données personnelles et des informations sensibles que contiennent leurs entretiens, il est également important de rappeler que cela n'entraîne pas automatiquement une mise à disposition. Des délais de communication peuvent être instaurés, et l'accès aux archives orales par une personne désireuse de les consulter reste conditionné par l'accord de l'établissement documentaire et du chercheur s'il le souhaite.

DONNER SES ENTRETIENS : QUELLES IMPLICATIONS ?

Généralement les chercheurs déposent leurs archives sous la forme d'un don qui fait l'objet d'une convention entre l'établissement documentaire et lui-même. Il fait l'objet d'une convention entre le donateur et l'établissement documentaire, qui devient propriétaire des archives données.

Le chercheur qui dépose ses archives dispose d'un droit moral inaliénable, imprescriptible et perpétuel. Ce droit renvoie aux droits de paternité, de respect de l'œuvre, de retrait et de repentir. Le chercheur dispose également de droits patrimoniaux concernant la reproduction et la présentation des archives, qui seront négociés avec l'institution dans laquelle il dépose. Les enquêtés qui ont participé aux entretiens disposent également de droits sur les archives (voir fiche 4).

Concrètement, le chercheur qui dépose ses archives orales peut en garder une copie. Il veillera à fournir les fichiers originaux afin que l'établissement documentaire dispose de fichiers de bonne qualité.

Dans certains cas le chercheur préfère plutôt faire un dépôt qui dans un sens strict, est à distinguer du don. Il fait l'objet d'une convention de dépôt pour une durée limitée qu'il choisit de renouveler ou pas à son expiration. Cette formule, plus contraignante à la fois pour l'établissement et le donateur, est de ce fait moins répandue. Le don est en général choisi, quand l'établissement assure toutes les garanties relatives à la conservation et à la mise à disposition à des fins de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Cribier, Françoise, Rapport sur la sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales, Rapport présenté au Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies, Paris, avril 2013.



FICHE 6 – LE CHERCHEUR SOUHAITE DÉPOSER SES ARCHIVES ORALES : OÙ DÉPOSER ? QUELS MATÉRIAUX DÉPOSER ?

QUE PEUT-ON DÉPOSER ET OÙ PEUT-ON DÉPOSER ?

L'institution où les matériaux issus de la recherche peuvent être déposés dépend de plusieurs éléments.

TYPE DE MATÉRIAU

Les archives orales font partie d'un vaste ensemble de matériaux issus de la recherche. Selon leur thématique de recherche et l'ensemble des sources disponibles sur le terrain, les chercheurs peuvent en effet accompagner leurs archives orales de la documentation écrite collectée. Avoir une vision d'ensemble des matériaux dont ils disposent leur permettra de faire un tri pour identifier les archives qu'ils souhaitent déposer.

- **les résultats de la recherche** : le développement de la science ouverte invite de plus en plus les chercheurs à déposer leurs comptes rendus de recherche, manuscrits et tapuscrits d'articles et/ou d'ouvrages, épreuves, preprints, versions numériques des ouvrages et articles peuvent être déposés sur la plateforme HAL-SHS, qui assure un accès gratuit aux résultats de la recherche scientifique publique. Cette plateforme met à disposition des documents produits par la recherche dont le niveau scientifique attendu est celui d'une publication soumise dans une revue à Comité de lecture.
- **les archives du travail de recherche** : notes de travail, carnets de terrain, rapports produits par le chercheur. Ces documents n'ont pas vocation à être déposés sur la plateforme HAL-SHS. Pour déterminer un lieu de dépôt, le chercheur doit se renseigner sur les possibilités et/ou les obligations liées au dépôt de son institution de rattachement (laboratoire, université, Groupement d'Intérêt Scientifique).
- **la documentation écrite collectée** : presse, plaquettes, fascicules, littérature grise (rapports, études). Ces documents peuvent être déposés dans des établissements documentaires et des centres d'archives. Le dépôt assure une conservation des documents dans de bonnes conditions, une valorisation à travers leur intégration dans les catalogues des fonds documentaires des institutions et ouvre la possibilité à de nouvelles utilisations de cette documentation par les usagers.
- **les archives orales** : en fonction des possibilités offertes par l'institution de rattachement du chercheur, de son statut et du choix personnel du chercheur, les archives orales issues de la recherche peuvent être déposées dans des établissements documentaires ou sur des plateformes numériques telles que CoCoON. Ce programme propose de mettre en valeur les corpus oraux issus de la recherche à travers l'utilisation des licences creative commons (réutilisation des données), de l'élaboration de métadonnées moissonnables par d'autres moteurs de recherche et une exposition sur le web de données.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE

L'environnement institutionnel dans lequel évolue le chercheur détermine le panel de possibilités qui s'offrent à lui s'il souhaite déposer ses matériaux. Par exemple, il sera difficile pour un jeune docteur qui n'a pas de rattachement institutionnel ou pour un chercheur dont l'institution de rattachement n'a pas de politique de mise en ligne sur CoCoON, de déposer ses archives orales sur cette plateforme. Il faut par ailleurs vérifier les contraintes concernant les possibilités de dépôt et de partage des données qui sont liées aux programmes de recherche plus généraux (ANR, Labex, H2020) dans lequel peut s'insérer le projet mené par le chercheur.

NIVEAU DE VISIBILITÉ QUE LE CHERCHEUR SOUHAITE DONNER À CES MATÉRIAUX

Le dépôt des archives orales peut être motivé par plusieurs raisons : stocker les archives dans un espace sécurisé, les rendre consultables par des chercheurs ou par un public plus vaste, immédiatement ou seu-

lement après un délai. En fonction de ces différents « degrés » d'ouverture désirés, le lieu où le chercheur déposera ses archives sera différent.

Une plateforme telle que CoCoON est accessible uniquement par les chercheurs et n'accueille que des archives orales. Une fois déposées dans CoCoON, les archives sont réexploitables et leurs métadonnées moissonnables par d'autres structures, ce qui les rend visibles sur d'autres plateformes dédiées à la recherche (Isidore par exemple).

Un dépôt dans un établissement documentaire offre l'avantage de pouvoir accompagner les archives orales de la documentation écrite collectée et de différencier l'accès en ligne (comme dans CoCoON par exemple) de l'accès sur place dans les locaux de l'établissement. L'accès sur place est généralement limité aux usagers inscrits comme lecteurs et il peut être conditionné à la présentation d'une demande de consultation spécifique justifiant la demande. La visibilité des archives est également accrue car la description des archives est accessible via les moteurs de recherche classique. Par exemple, le travail de référencement des données du catalogue CALAMES leur assure une visibilité sur les moteurs de recherche.

COMMENT TROUVER UN ÉTABLISSEMENT DOCUMENTAIRE OÙ DÉPOSER LES ARCHIVES ORALES ?

Une fois que le chercheur a clarifié quelles étaient les contraintes et les possibilités offertes par l'environnement institutionnel dans lequel il travaille, les options de dépôts liées au type de matériau et le degré de visibilité qu'il veut donner à ses archives, il peut décider de déposer ses archives dans un établissement documentaire. Plusieurs critères orientent ensuite le choix de l'institution dans laquelle le chercheur va déposer ses archives :

- Les liens avec les thématiques couvertes par les collections de l'institution. Les informations concernant les orientations thématiques et la nature des fonds présents dans l'institution qui permettent au déposant de situer l'environnement documentaire dans lequel ses productions pourront le mieux s'insérer et être mises en valeur, sont exposées le plus souvent dans la charte documentaire de l'établissement. À titre d'exemple, celle de La contemporaine précise les axes thématiques de la bibliothèque (guerres et conflits, exils et migrations, empires coloniaux et décolonisations, mobilisations citoyennes et droits de l'homme), ainsi que la couverture géographique.
- Les services offerts par l'établissement pour valoriser les archives : journées d'étude, publications, enseignement, outils de valorisation en ligne (voir fiche 10)

Pour avoir un aperçu des institutions accueillant les archives orales issues de la recherche en sciences humaines et sociales, voir la liste indicative. Les archivistes et les bibliothécaires sont aussi des acteurs clés qui peuvent aider le chercheur à identifier l'établissement le plus pertinent dans lequel ils peuvent déposer leurs archives et leur documentation.

LES INFORMATIONS À FOURNIR

DOCUMENTATION ET MÉTADONNÉES

Le dépôt d'archives orales dans une institution patrimoniale repose sur le principe que ces archives doivent être compréhensibles et accessibles par un tiers. Une bonne description des archives leur assure une bonne visibilité et permet à d'autres chercheurs de les exploiter. Il est donc nécessaire de décrire clairement le contexte dans lequel les archives ont été produites. Ce travail de description sera plus aisé si le recensement des informations recueillies et la structuration des données sont faits au moment de l'enquête et a bénéficié des conseils des archivistes de l'établissement documentaire où le chercheur envisage de déposer ses entretiens (voir fiche 2). Deux éléments permettent cette contextualisation :

- La documentation qui renseigne sur le contexte de production, le contenu et la structure des archives : objectifs et hypothèses du projet de recherche, méthode de collecte
- Les métadonnées (« données sur les données ») qui décrivent les caractéristiques des données collectées : auteur, date, lieu, durée, format... (voir fiche 2)

[Fiche explicative publiée par Doranum sur les métadonnées et leurs usages dans la recherche](#)

À titre indicatif, voici un tableau qui synthétise les métadonnées à fournir lors d'un dépôt. Ce tableau peut être utile pour organiser l'information dès le processus de collecte, que le chercheur envisage un dépôt ou non :

	Entretien 1	Entretien 2	Etc.
Nom de l'enquêté			
Date de l'entretien			
Lieu de l'entretien			
Lieu et date de naissance			
Profession			
Durée			
Date de la signature de l'autorisation			
Nom de l'enquêteur			
Matériel d'enregistrement			
Supports de sauvegarde			
Autres personnes présentes			

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

Le chercheur pourra également fournir un document où il explique les abréviations et les sigles employés dans les entretiens et la documentation issue de l'enquête afin de faciliter leur consultation ultérieure (noms des partis politiques par exemple).

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAFIE

Demange, Julie, « Gérer les données de la recherche, de la création à l'interopérabilité », 14 octobre 2015
Müller, Bertrand, « Data Archive : documentation et métadonnées », 15 août 2011



FICHE 7 – COMMENT PROTÉGER LES DONNÉES LORSQUE JE DÉPOSE ET PARTAGE MES ARCHIVES ORALES ?

Lorsqu'il traite et partage les données issues de son travail d'enquête, le chercheur se retrouve face à l'obligation de concilier les impératifs légaux de la protection des données personnelles et sensibles et les exigences de la recherche, qui doit se baser sur des données disponibles et fines. Plusieurs solutions sont alors envisagées pour répondre à ces enjeux.

FAUT-IL ANONYMISER ?

Dans le cadre d'une réflexion générale sur le partage des données issues des enquêtes menées en sciences sociales, il est important de s'intéresser à la pratique de l'anonymisation et à ses effets. En effet, l'anonymisation de tous les enquêtés aura un effet sur les possibilités de partage et sur le format choisi.

DÉFINITIONS

L'anonymisation est l'opération par laquelle se trouve supprimé tout un ensemble de données, recueilli auprès d'un individu ou d'un groupe, tout élément qui permettrait l'identification de ces derniers (Baude et al., 2006 : 109).

Il est important de distinguer anonymisation et pseudonymisation. Les données anonymisées de manière irréversible, qui ne permettent plus la réidentification d'une personne, ne sont pas soumises à la réglementation sur la protection des données personnelles. Les données pseudonymisées sont les données à caractère personnel qui ne peuvent plus directement être attribuées à la personne concernée (InSHS, 2019 : 11). Par exemple, il sera impossible de retrouver la personne mentionnée dans un article en tapant son nom dans un moteur de recherche, mais si l'on accède à l'article, il sera possible d'identifier la personne.

DES PRATIQUES DIFFÉRENTES SELON LES DISCIPLINES ET LES SUJETS DE RECHERCHE

En anthropologie, en sociologie et en science politique, l'anonymisation est une pratique courante et consensuelle qui est censée garantir la protection des enquêtés. En histoire, la source doit rester identifiable. Cependant, les différences d'approche tendent aujourd'hui à s'estomper.

Quelle que soit la discipline, le critère prépondérant dans le choix ou pas d'anonymiser les entretiens par le chercheur, est la nécessité de protéger l'enquêté dont le témoignage, de par les sujets abordés, pourrait le mettre en danger : militants politiques, défenseurs des droits de l'homme, etc. Le risque est d'autant plus grand si les sujets abordés sont en relation avec des événements récents mettant en cause des personnes vivantes. Dans ce cas, l'anonymisation peut être demandée par le témoin lui-même. Dans les travaux de recherche menés sur l'Amérique latine, on en trouve des exemples relevant de champs disciplinaires variés : un politiste travaillant sur le paramilitarisme en Colombie, une historienne étudiant l'exil politique cubain aux Etats-Unis, etc.

Le chercheur qui fait le choix d'une anonymisation de ses entretiens, du fait de son terrain de recherche, fait parfois aussi le choix de ne pas les enregistrer ou de n'en enregistrer qu'une partie. Il en conserve dans ce cas un relevé écrit ou des notes dans un carnet de terrain qui constitue alors un matériau essentiel.

La nécessité du recours à l'anonymat dans l'immédiat peut s'atténuer au fil du temps, à mesure que la situation politique évolue et que la parole se libère sur certains événements. Il est alors possible de restituer leur identité aux témoins.

LES LIMITES DU RECOURS À L'ANONYMISATION

- Une exploitation scientifique plus difficile
- L'anonymisation systématique peut empêcher l'analyse de certains phénomènes par le producteur des

entretiens et plus encore par un autre chercheur. Si, par exemple, les noms des associations de parents d'élèves ne sont plus accessibles, les données ne seront jamais exploitées par un sociologue travaillant sur l'engagement associatif des parents d'élèves. On retrouve souvent ce cas lorsque le lieu des enquêtes est anonymisé, rendant impossible l'utilisation des données collectées par un historien de la région étudiée ou par un géographe par exemple.

- Une efficacité limitée dans la protection des témoins

Dans le cas des enquêtes portant sur un environnement social restreint, un enquêté reste facilement identifiable par un tiers, ne serait-ce que par les expressions, l'intonation qu'il emploie lorsqu'il s'exprime ou les événements auxquels il fait référence. Les entretiens intègrent des données contextuelles, situées dans le temps et l'espace. Les modes de reconnaissance résistent aux seuls changements de noms et l'anonymisation ne garantit pas nécessairement l'anonymat.

C'est le cas en particulier quand l'interviewé est une personnalité publique ou bien connue des personnes évoluant dans le même environnement social. Dans ce cas, le chercheur peut renoncer à l'anonymisation. Exemple : un historien qui travaille sur les circulations des militants européens d'extrême-droite en Amérique latine.

LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES DANS LA PROTECTION DES DONNÉES

Le dépôt des archives orales dans une institution patrimoniale peut être la solution pour concilier les impératifs légaux de la protection des données personnelles et sensibles et les exigences de la recherche. Le caractère personnel d'une donnée dépend des moyens de tri et de rapprochement qui peuvent être mis en œuvre, ce qui signifie que le champ des données personnelles évolue en fonction de la personne qui a accès aux données et de l'ensemble des données qui sont mises à disposition. La possibilité de mettre en place des niveaux d'accès selon des critères stricts (chercheur ou non, but de la consultation) est donc une alternative efficace (Baude et al., 2006 : 110).

La question de l'anonymisation des archives orales que le chercheur dépose au sein d'une institution doit être explicitée lors du dépôt et mise en œuvre si le sujet et le contexte de production des entretiens le justifient. Le contrat de dépôt ou de don réalisé entre le déposant et l'institution (voir fiche 5) permettra d'établir les modalités les plus adéquates et de fixer les conditions de communication et de reproduction des documents et est révoquant. La protection des enquêtés est assurée par l'accès contrôlé qui doit être autorisé par la bibliothèque ou par le chercheur qui a déposé le corpus et, si nécessaire, un délai de communicabilité.

Il est également important de distinguer les informations qui sont accessibles *sur place*, après l'accord de l'institution, des informations qui sont accessibles *en ligne*. Un nombre conséquent d'établissements documentaires proposent la consultation des entretiens uniquement sur place (voir la liste indicative à la fin du guide). La publication de la notice dans un catalogue ou une base accessible en ligne n'a pas pour corollaire l'accès au document. La notice explicite les conditions de communication et peut préciser par exemple qu'il existe un délai de X années avant l'ouverture à la consultation. La personne qui consulte la notice saura ainsi ce qu'elle doit faire pour avoir accès à l'archive. Le chercheur est celui qui définit quelles informations figureront en ligne sur la notice d'information et celles qui n'y figureront pas. Par exemple, le nom des enquêtés ne figurera pas obligatoirement sur la notice (exemple d'un entretien avec une assistante sociale de Marseille dont le nom n'est pas dévoilé, réalisé par Michel Péraldi).

Plusieurs « degrés » d'accès aux entretiens existent donc :

- La consultation sur place réservée aux usagers accrédités par l'institution, depuis des ordinateurs dédiés sans possibilité de copier l'entretien.
- La consultation sur place mais avec possibilité de copier l'entretien, sur autorisation et selon les modalités prévues dans la convention de don ou dépôt. [Exemple d'un entretien avec Isabel Arturo](#), membre de l'Association d'Ex-Prisonniers Politiques Chiliens réalisé par l'association en collaboration avec La contemporaine. La copie est sur autorisation spécifique et pour un travail personnel.
- La consultation avec ligne avec un accès contrôlé : [exemple d'un entretien avec le Commissaire européen Raymond Appleyard](#) dans le cadre programme « The European Commission 1973–1986. Memories of an institution » des Archives historiques de l'Union Européenne
- La consultation en ligne avec un accès ouvert : exemple d'un entretien de la « Cuban Heritage Collection » de l'Université de Miami

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Baude, Olivier et al., Corpus oraux, guide des bonnes pratiques, CNRS Éditions, Presses Universitaires Or-léans, 2006.

Bendjaballah, Selma, Fromont, Émilie, Garcia, Guillaume, Cadorel, Sarah, Juillard, Emeline, et Groshens, Émilie, « Anonymat et confidentialité des données : l'expérience de beQuali », Ginouvès, Véronique et Gras, Isabelle, La diffusion numérique des données en SHS. Aix en Provence : Presses universitaires de Pro-vence, 2018.

InSHS, Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte. Guide pour la recherche, Paris, 2019.

Müller, Bertrand, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », Genèses, vol. no 62, n° 1, 2006, pp. 93-109.

Roux, Sebastien Roux, « La transparence du voile. Critique de l'anonymisation comme impératif déontolo-gique », in Laurens, Sylvain et Neyrat, Frédéric, Enquêter de quel droit? Menaces sur l'enquête en sciences sociales, Editions du Croquant, 2010.

BeQuali : <https://bequali.fr/fr/>



FICHE 8 – J’AI CONSTITUÉ UN CORPUS D’ENTRETIENS IL Y A QUELQUES ANNÉES SANS AVOIR PENSÉ À LA POSSIBILITÉ DE LE DÉPOSER : PUIS-JE LE DÉPOSER ?

Quelques questions à se poser afin de déterminer les possibilités de dépôt auprès d’une institution :

SUR QUEL SUPPORT SONT ENREGISTRÉS LES ENTRETIENS ?

La première étape est de faire le point sur la qualité des enregistrements. Les entretiens sont-ils encore lisibles ? Dans quelles conditions ont-ils été conservés ? Cette première étape est aussi l’occasion d’avoir une bonne vision du fonds afin d’éviter les doublons et de voir quels rushes peuvent être pertinents dans le cadre d’un dépôt. Si les entretiens ont été enregistrés sous format analogique, le chercheur devra consulter l’institution dans laquelle il envisage de déposer ses archives afin de savoir quels formats analogiques elle peut conserver. La conservation du support analogique s’accompagnera d’une conversion vers le format numérique prise en charge par l’institution, en particulier pour faciliter la consultation des entretiens. (voir fiche 1).

QUELLES INFORMATIONS SONT ENCORE DISPONIBLES SUR LE FONDS ?

Il est nécessaire d’avoir des informations, au moins minimales, sur l’état du fonds pour pouvoir déposer un ensemble d’archives orales. Le chercheur procède à un tri dans les enregistrements disponibles afin de déterminer quelles archives sont intéressantes, et à un travail de classement pour donner de la cohérence au fonds qu’il dépose. Il doit ainsi posséder des informations sur les enquêtés et sur le contexte d’enquête afin de pouvoir contextualiser le corpus pour que celui-ci soit exploitable par d’autres personnes.

Il est vivement conseillé au chercheur d’évaluer s’il est pertinent de déposer d’autres matériaux complémentaires issus du travail de recherche : notes, rapports, fiches de travail, notes de travail, carnets de terrain, documentation diverse (revues, plaquettes, fascicules), littérature grise (rapports, études), retranscription... (voir fiche 5)

LE CHERCHEUR A-T-IL FAIT SIGNER UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS AUX ENQUÊTÉS ?

Même si le chercheur n’a pas fait signer de contrat de cession de droit aux enquêtés, il peut quand même envisager de déposer ses archives auprès d’une institution. Un accord écrit (lettre de don, convention de dépôt) est signé entre le déposant et l’établissement. Elle peut parfois et est signée par le président et le donateur. Le déposant reste titulaire des droits d’auteur et sera mis en relation avec les enquêtés si ces derniers contestent les modalités de diffusion de leur témoignage fixées dans l’accord écrit et qui peuvent varier selon l’établissement dépositaire.

EXEMPLES :

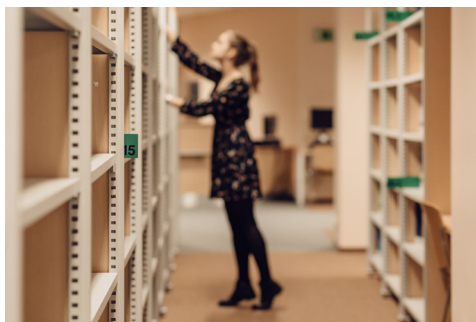
- La phonthèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l’homme (MMSH) met en ligne des archives orales déposées par des chercheurs à travers une convention de dépôt. Lorsque les enquêtés n’ont pas signé de contrat, la notice porte la mention « Contrat signé avec la dépositaire. Recherche des ayants droit en cours ». La phonthèque invite les personnes reconnaissant leur témoignage à se signaler afin de signer le contrat de cession de droits ou afin de demander le retrait de leur témoignage.
- La contemporaine rédige avec le déposant, quel que soit son profil (chercheur, association, particulier), une lettre de don qui prévoit la mise à disposition des entretiens dans les locaux de l’établissement sur des postes informatiques dédiés. La diffusion sur internet est exclue, sauf accord du déposant et des enquêtés à travers la lettre de don et les contrats de cession de droits signés par les enquêtés.

Le chercheur peut aussi recontacter ses enquêtés afin de leur faire signer un contrat a posteriori. Cf par exemple le retour d'expérience de la phonothèque de la MMSH est à cet égard positive : « Il arrive que des chercheurs qui n'imaginaient pas que leurs témoins puissent signer un contrat de diffusion et d'utilisation, reviennent vers eux et qu'à leur grande surprise, ils acceptent très tranquillement de signer. Ainsi, le corpus "Européens en Algérie indépendante" constitué en 1993 par Hélène Bracco pour documenter son ouvrage homonyme est longtemps resté confidentiel. Documenté dans la base de données de la phonothèque de la MMSH, Hélène Bracco est revenue vers certains témoins pour leur demander s'ils acceptaient la consultation de leurs entretiens. Aucun n'a refusé. » [Source]

Si le chercheur a fait signer un contrat aux enquêtés au moment de la réalisation des entretiens, il doit le conserver. A l'occasion du dépôt, il faudra vérifier ce que le contrat autorise et éventuellement le compléter.

SITOGRAPHIE

Descamps, Florence et Ginouvès, Véronique, «Le contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique», 28 février 2013 [[lien](#)]



FICHE 9 — QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA BIBLIOTHÈQUE ?

En déposant ses archives orales dans un établissement documentaire, le chercheur assure une conservation sécurisée de ses entretiens et s'inscrit dans l'idée que les entretiens qu'il dépose ne sont pas réductibles à l'usage qu'il en a fait. Le personnel en charge de l'accueil du fonds a un rôle central dans la transformation des archives orales du chercheur en documents consultables et utilisables par d'autres personnes. Le chercheur aura en effet tendance à classer les archives de manière trop restrictive, avec des catégories trop étroites qui procèdent déjà de l'analyse et qui limitent la liberté des futurs usagers en contraignant leur point de vue (Baude et al., 2006 : 95). Il faut en quelque sorte transformer, recoder, traduire l'archive orale telle qu'elle a été déposée dans un format qui lui permet d'être appréhendable par tout le monde. Cette fiche explique les différentes étapes de cette « transformation » de l'archive orale qui s'opère lors du dépôt et qui suppose une collaboration étroite entre le chercheur et l'archiviste.

ASPECT TECHNIQUE

L'archive orale fait tout d'abord l'objet d'un traitement technique qui a deux objectifs. Le premier est la conservation des fichiers originaux et leur insertion dans la chaîne de conservation et de traitement des documents. Cette étape nécessitera peut-être des transferts de support ou des conversions numériques (voir fiche 1). Le fichier est renommé pour être intégré dans le plan de reclassement des archives de l'institution et ensuite copié : une version sera stockée dans un serveur à des fins de conservation pérenne. Le deuxième objectif est la mise à disposition. Une deuxième version dans un format de fichier adapté sera consultable par les usagers.

ASPECT DOCUMENTAIRE

LES SERVICES COURAMMENT PROPOSÉS

Un travail documentaire est ensuite mené sur les archives orales qui ont été déposées. Une description, le plus souvent archivistique, du fonds est produite. Cette description respecte des normes internationales en vigueur dans tous les centres d'archives qui structurent l'organisation de la notice. Son objectif est d'être publiée et consultable librement en ligne via l'interface de l'institution et d'être accessible aussi par les catalogues collectifs nationaux largement consultés dans le monde, quand l'institution contribue à ce type de catalogues. La contemporaine décrit ses collections d'archives orales dans le catalogue collectif national CALAMES. Leur description est donc accessible par l'interface du catalogue national et par celle du catalogue local de la bibliothèque. D'autres bibliothèques du réseau CollEx-Persée font de même. La notice peut conserver l'anonymat de l'enquêté si le chercheur en formule la demande.

Cette description comprend les informations suivantes :

- date de réalisation de l'entretien
- langue
- description physique du fichier : format, durée, poids
- description générale : lieu de l'entretien, nom de l'interviewer, du caméraman si l'archive est filmée
- biographie ou histoire de l'enquêté (si non anonyme, à adapter selon les projets)
- information sur le traitement : qui a participé à la description de l'archive
- producteur du fonds
- auteur
- participants
- sujet : mots clés
- lieu de production
- Rappels sur les conditions d'accès et d'utilisation des documents

Un travail sur la visibilité des entretiens, qui peut passer par la diffusion d'informations sur ces entretiens ou la diffusion d'extraits (pour des raisons juridiques). Les établissements documentaires disposent de différents outils pour faire connaître la présence d'un ensemble d'entretiens dans leurs collections : cata-

logue le plus souvent mais aussi dans certains cas bibliothèque numérique (mise en ligne d'extraits avec le consentement des parties), site web et réseaux sociaux.

Un accompagnement dans l'utilisation et l'exploitation des entretiens : données descriptives, modalités d'accès aux entretiens,...

Exemple de valorisation des archives orales sur les réseaux sociaux via le compte Twitter de La contemporaine :



SERVICES ENRICHIS ÉVENTUELS

Les établissements documentaires peuvent proposer d'autres services qui requièrent un travail conséquent et ne sont donc possibles qu'avec un financement spécifique. Parmi ces services éventuels :

- Transcription de l'entretien
- Sous-titrage lorsque l'entretien est effectué dans une langue étrangère
- Séquençage qui établit un chapitrage précis des thèmes abordés et qui permettra à la personne qui consulte l'entretien de se repérer et éventuellement d'accéder directement à la thématique qui l'intéresse.

Exemple de notice Calames du fonds de l'Association d'Ex-Prisonniers Politiques Chiliens conservé à La contemporaine



Entretien avec ABURTO Isabel

Cote : NUMAUD/10/001

Date : 24/04/2015

Langue : L'entretien se déroule en espagnol; castillan

Description physique : MPEG-4 (AVCHD/AAC). durée : 1h 50min 58s . 14,7 Go.

Description :

Lieu de l'entretien : Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (Nanterre).

Interviewer : José Maldavsky et Rosa Olmos.

Cameraman : Rosa Olmos.

Classement :

00: 00: 18 Presentación.

00: 03: 50 Familia de origen e inicio de conciencia política.

00: 08: 10 Trabajo, estudios y fortalecimiento de actividad política y acción social.

00: 14: 02 Unidad Popular, Partido Comunista, vida en el campamento.

00: 21: 33 El Golpe Militar y los días que siguieron.

00: 24: 10 Clandestinidad y detención de su pareja. Reorganización de la vida y quiebre con la familia.

00: 39: 16 Visita a su pareja en el centro de retención de Chacabuco.

00: 50: 36 Expulsión a Francia de su pareja primero, ella después.

00: 53: 47 Primeros años de dictadura en Chile, sensaciones e imágenes.

00: 56: 55 Llegada a Francia, y las primeras dificultades laborales y familiares.

01: 06: 35 La reorganización de la vida de militante en el exilio y actividad laboral.

01: 14: 16 El primer regreso a Chile (1995) y la tentativa de volver definitivamente a Chile en 1997.

01: 21: 00 Reinstalación en Francia, en Nanterre. El trabajo para salir del silencio.

01:28:20 El presente militante, asociativo y familiar.

01: 35: 48 Fin.

Biographie ou Histoire :

Isabel Aburto est née à Santiago du Chili en 1950. Avant le coup d'État, elle avait repris ses études secondaires dans un lycée en cours du soir, et travaillait comme coiffeuse. Dans ce contexte, Isabel commence à développer un intérêt pour la politique et le travail social. À l'époque, elle ne militait dans aucun mouvement politique, mais elle a soutenu vivement le gouvernement de l'Unité Populaire. Durant l'Unité Populaire, Isabel Aburto s'installe, avec d'autres familles, dans un bidonville où elles s'organisent socialement et politiquement. Au lendemain du coup d'État, son compagnon, militant communiste, entre en clandestinité. Il est arrêté par les militaires et conduit aux centres de détentions Estadio Chile, Chacabuco et Cuatro Alamos où Isabel lui rend visite. Finalement, il est expulsé en France. Contactée par des organismes de l'ONU, Isabel le rejoint à Paris en mars 1975. Dès son arrivée en France, elle collabore avec diverses associations et participe à des activités ayant une implication importante dans la création de la COMEDE (Comité Médical pour les Exilés) et dans l'association Femmes Solidaires. Actuellement, Isabel est à la retraite, elle est militante du Parti Communiste Français, et participe de manière active à diverses initiatives artistiques, sociales et culturelles.

Biographie rédigée à partir du récit du témoin

Information sur le traitement : Le découpage thématique de l'entretien et la biographie ont été rédigés par

Malena Bastias.

Producteur du fonds ou collectionneur :	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre)
Auteur :	Cuatro Alamos Aburto, Isabel (1950-....)
Participant :	Maldavsky, José (1946-2016) Olmos, Rosa (1956-....)
Sujet :	Santiago (Chili) Unidad popular (Chili) Estadio Chile Chacabuco ONU Comité médical pour les exilés (France) Femmes solidaires (France) Parti communiste français -- 1945-.... Partido comunista de Chile
Lieu de production :	Nanterre (Hauts-de-Seine)

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGGRAPHIE

Baude, Olivier et al., Corpus oraux, guide des bonnes pratiques, CNRS Éditions, Presses Universitaires Orléans, 2006.

www.calames.abes.fr



FICHE 10 — COMMENT LES ÉTABLISSEMENTS DOCUMENTAIRES PARTICIPENT-ILS À LA VALORISATION DE LA RECHERCHE ?

Les bibliothèques et plus généralement les institutions patrimoniales ont un rôle de diffusion de la recherche vers des publics variés, chercheurs et non spécialistes. Si le chercheur qui dépose ses archives est disposé à s'investir dans la valorisation de ses recherches, il peut développer des projets en collaboration avec l'établissement documentaire dans lequel il dépose ses archives. Cette fiche présente des exemples d'actions de valorisation mises en place grâce à une collaboration entre le chercheur et les établissements.

ACTIONS DE VALORISATION

Les collectes ou programmes de recherche autour des archives orales peuvent s'accompagner de différents types d'action de valorisation : organisation de journées d'études ou colloques mais aussi dans certains cas inscription dans la programmation culturelle de l'établissement dépositaire des entretiens. En voici quelques exemples :

SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'ÉTUDE

Les exemples sont nombreux de colloques ou journées d'étude en relation avec les archives orales. Les deux exemples ci-dessous associent chercheurs et établissement documentaire.

Séminaire «Les archives et les sources audiovisuelles de la solidarité internationale avec le Chili», La contemporaine.

En 2014, La contemporaine a mené une campagne de collecte de témoignages et d'histoire orale avec l'Association des ex-prisonniers politiques chiliens en France. À la suite de cette collecte, l'historienne Caroline Moine a impulsé l'organisation d'un séminaire réunissant des chercheurs en sciences humaines et sociales, des archivistes, des journalistes, cinéastes et témoins afin de cartographier les différents lieux de conservation des archives, les projets de collecte en cours et les nouvelles collectes à impulser de sources audiovisuelles, écrites et iconographiques. De 2015 à 2017, ce séminaire s'est intéressé au rôle des archives orales dans la transmission mémorielle des mouvements de solidarité internationale et dans l'écriture de l'histoire des mobilisations (Moine, 2017 : 46).

Colloque «Nouvelles archives numériques au Proche-Orient : le son, l'image, le film et le web. Enjeux du partage des données de terrain au Liban, en Jordanie et en Syrie», Institut Français du Proche-Orient, Institut français du Liban, Aix-Marseille Université, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, ANR Shakk

Ce colloque a eu lieu les 29 et 30 mai 2019, et proposait d'engager une réflexion sur l'exploitation scientifique et la valorisation des « nouvelles » archives numériques qui ont été constituées dans/sur ces pays et d'engager un dialogue entre les différents acteurs qui s'intéressent ou se sont intéressés à ces données, leur collecte et leur archivage avec un focus sur l'image, l'audiovisuel et le web.

CONFÉRENCES

Les lundis de l'INA

Chaque lundi, l'Inathèque organise « Les lundis de l'INA » sur ses collections: après une première partie où un spécialiste de l'INA présente un fonds, un support matériel ou un secret de conservation, un invité intervient sur un thème donné, en s'appropriant des documents d'archives et en les contextualisant au regard de sa spécialité.

EXPOSITIONS

Les institutions patrimoniales valorisent régulièrement leurs fonds à travers des expositions physiques ou virtuelles. Selon la thématique de l'exposition, les fonds présentés peuvent inclure des entretiens, présentés selon les cas dans leur intégralité ou sous forme d'extraits, s'accompagnant parfois d'un travail de montage spécifique pour le projet d'exposition. Il sera alors nécessaire de présenter l'archive retravaillée à l'enquête et de lui demander son accord pour l'utilisation de cet entretien dans le cadre de l'exposition. Les conditions initiales d'enregistrement de l'entretien peuvent influencer sur les possibilités ultérieures de réutilisation dans le cadre d'une exposition.

Exemple de l'exposition virtuelle «La Ligue des droits de l'Homme, 120 ans d'histoires»

En 2018, La contemporaine met en ligne une exposition consacrée à l'histoire de la LDH. Parmi les sources mobilisées figurent des extraits d'entretiens avec des acteurs de la LDH. Ils correspondent à une sélection faite à partir des entretiens réalisés dans le cadre du programme de recherche conduit avec La Ligue et déposés à La contemporaine. Voir par exemple le témoignage de Joëlle Brunerie-Kauffmann, gynécologue et ancienne vice-présidente de la LDH, qui traite de la commission Droit des femmes.

UTILISATION DES ARCHIVES ORALES DANS LE CADRE DE DOCUMENTAIRES

Le dépôt des archives orales dans un établissement documentaire ouvre la possibilité qu'elles soient réutilisées par des documentaristes, selon des modalités à fixer avec le donateur des entretiens et les témoins. Ces derniers sont parfois eux-mêmes producteurs d'archives orales (voir par exemple les rushes du documentaire «Sisters in resistance» de Maïa Wechsler disponibles à La contemporaine).

ARCHIVES ORALES ET FORMATION À LA RECHERCHE

De plus en plus fréquemment, les archives orales, au même titre que les autres sources conservées par les établissements documentaires s'inscrivent dans des dispositifs de formation des étudiants et des chercheurs. En voici quelques exemples :

Stéphanie Decante (MCF études hispaniques et hispano-américaines, Université Paris Nanterre) Exploration du fonds de l'Association des ex prisonniers politiques chiliens dans le cadre d'un cours de formation à la recherche.

Stéphanie Decantes, maîtresse de conférences en études hispaniques et hispano-américaines à l'Université Paris Nanterre, a invité ses étudiants de 3^{ème} année à explorer le fonds de l'AEXPPCh (Asociación de Ex Prisioneros Políticos Chilenos) dans le cadre d'un cours d'initiation à la recherche. Ce fonds est composé de 113 entretiens réalisés par l'association et par La contemporaine qui traitent des questions de la répression, la clandestinité, la prison, la vie en exil, le retour au Chili et la vision du pays après la dictature. Son cours s'est déroulé ainsi :

«Après une mise au point méthodologique sur la constitution et l'exploitation d'archives orales (Florence Descamps, 2001), après une contextualisation historique et une présentation des fonds relevant de la période concernée (tracts, affiches et presse chilienne et de l'exil, 1970-90), nous avons reçu Ricardo Parvex (AEXPPCh) et Rosa Olmos, pour un exposé de leurs motivations et méthode de collecte. Nous avons ensuite réalisé des travaux pratiques, chaque groupe de trois étudiants étant en charge de l'analyse d'un témoignage, d'une durée de deux heures environ. Le travail s'est déroulé en quatre étapes. Après le visionnage de l'entretien, les étudiants ont été invités à identifier des termes clefs, préciser certaines références historiques et culturelles (toponymes, sigles, mouvements et personnalités politiques). Dans un second temps, les étudiants ont réalisé une synthèse biographique du témoin et un chapitrage chronothématique de son témoignage. La grille d'entretien leur a permis de repérer les grandes étapes et les principales thématiques de chaque témoignage, selon un arc temporel qui allait des années 50 à nos jours : éveil d'une conscience et d'un engagement politiques, campagnes présidentielles, élection de Salvador Allende, Unité Populaire, coup d'État de 1973, clandestinité, répression, exil, vie en France et perception actuelle de la situation politique chilienne. La présentation de ces premiers résultats a permis d'apprécier à quel point, si la grille d'entretien constituait une colonne vertébrale qui structurait et unifiait les récits, les trajectoires sociales, politiques et professionnelles ouvraient à une véritable polyphonie qu'il convenait d'explorer. Nous avons alors défini deux axes de recherche, portant sur la modalité formelle du récit de soi (Judith Butler, 2005) : l'un était centré sur l'organisation diégétique (scène d'énonciation, variation des tons et registres de langage, entrelacs cognitifs et affectifs, rapports à la chronologie des événements, alternance entre digressions privées, références historiques connues et interprétation des faits) et l'autre sur la manière dont chaque témoignage proposait une redéfinition singulière de concepts clefs tels que militantisme et exil, permettant une connaissance approfondie de cette période et de la façon dont ses acteurs et témoins l'ont perçue dans sa dimension politique. Pour finir, chaque groupe a été invité à isoler un événement évoqué par le témoin et à en croiser

la représentation et l'interprétation avec des sources journalistiques ou artistiques (film, littérature, arts plastiques).»

Dzovinar Kévonian (MCF- HDR histoire contemporaine, Université Paris Nanterre), fabrication de la source orale.

Le département d'histoire de l'Université Paris Nanterre dispense depuis quelques années un cours de fabrication de la source orale destiné à des étudiants de niveau L3 et hébergé par La contemporaine : L'objectif de cette formation était « d'initier les étudiants à l'analyse et à la fabrication de cette source, leur apprendre à croiser les sources orales avec les innombrables archives écrites qu'ils analysaient durant les trois années de formation de licence d'histoire, les faire travailler sur la parole vivante, sur une source provoquée, qu'ils fabriqueraient eux-mêmes » (Kenovian, 2019 : 8). Le cours se déroulait ainsi : « Chaque année, sur deux semestres, une vingtaine d'étudiants sont formés en binômes à travers un projet d'entretien filmé qu'ils construisent. Ils réalisent le tournage après avoir élaboré leur grille d'entretien. Le dispositif technique de mise en forme des sources fabriquées est pris en charge conjointement par La contemporaine et le département d'histoire. Les étudiants, après une première mise au point historiographique, suivent plusieurs séances d'analyse critique de témoignages filmés à partir du fonds audiovisuel de la bibliothèque et des programmes de recherche comprenant des collectes en cours. Ils deviennent au terme de leur année, coauteurs d'une source, qui pour les meilleures sont intégrées à une collection spécifique de La contemporaine, accessible aux chercheurs et aux publics : "Fabrication de la source orale en histoire contemporaine". Ils sont aussi invités à intégrer leur source dans d'autres projets personnels de recherche, de professionnalisation et/ou de création : création littéraire, blog, documentaire, mémoire de master, médiation culturelle, etc. » (Ibid.)

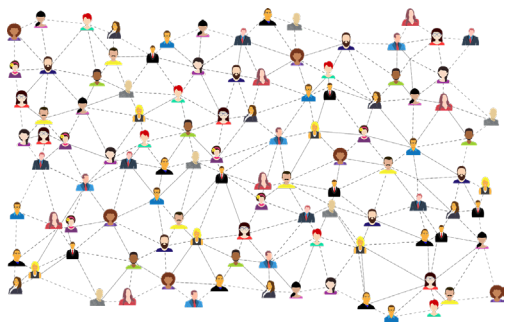
Phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence, formations à la collecte des archives orales et aux enjeux juridiques et éthiques

La MMSH d'Aix-en-Provence assure régulièrement des formations sur la collecte des archives orales et sur ses implications éthiques et juridiques. Ces formations sont annoncées sur le [Carnet de recherche de la phonothèque](#). Voir par exemple la formation qui a eu lieu au Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques à Alger en avril 2017.

BIBLIOGRAPHIE

Kévonian, Dzovinar. « «La source orale : construction des savoirs et formation pour les historiens», Matériaux pour l'histoire de notre temps, vol. 131-132, no. 1, 2019, pp. 8-12.

Moine, Caroline. «Les archives et les sources audiovisuelles de la solidarité internationale avec le Chili. Bilan d'un séminaire (2015-2017) », Matériaux pour l'histoire de notre temps, vol. 125-126, no. 3, 2017, pp. 45-49.



FICHE 11 — COMMENT LES ARCHIVES ORALES QUE JE DÉPOSE PEUVENT-ELLES ÊTRE RÉUTILISÉES PAR D'AUTRES CHERCHEURS ?

Le dépôt des archives issues de la recherche peut avoir un véritable intérêt scientifique. Percevoir cet intérêt scientifique pourra, nous l'espérons, convaincre les chercheurs d'avoir davantage recours aux archives orales produites par d'autres qu'eux-mêmes.

Même si perdurent des différences de pratiques importantes entre disciplines, l'intérêt pour un chercheur de croiser sur un sujet donné ses propres entretiens et ceux faits par d'autres, mais aussi de croiser entretiens et autres types de sources, est bien réel. L'environnement de dépôt retenu peut faciliter ce travail de mise en relation de sources de nature différente. Un chercheur qui choisit de déposer ses entretiens et la documentation qu'il a collectée sur son sujet de recherche dans un établissement documentaire le fait pour les services offerts par la structure mais aussi parce que l'établissement conserve déjà sur son sujet de recherche ou des thématiques connexes des collections de sources écrites importantes.

A l'inverse, un chercheur qui opte pour le dépôt de ses entretiens sur une plate-forme spécifiquement orientée sur les enquêtes, du type de CoCOON, privilégiera plutôt l'exploitation de sources spécifiquement orales.

UN RAPPORT DISTANT AUX ARCHIVES ORALES EN FRANCE

Plusieurs éléments expliquent le faible recours à l'utilisation d'archives orales produites par des chercheurs tiers en France. L'utilisation d'archives orales nécessite que le chercheur s'adapte au rythme du témoin qu'il écoute ; il est en effet plus difficile d'accélérer l'écoute d'un document sonore que d'effectuer la lecture rapide d'un document écrit. L'utilisation de témoignages recueillis par d'autres peut de ce fait rester rebutante, et les chercheurs préfèrent constituer leurs propres corpus oraux (Descamps, 2000 : 223). La source orale peut sembler en effet davantage « construite », car les propos sont suscités par le chercheur et sont tenus par un témoin également « trouvé » par le chercheur (Stephan, 2013 : 38).

Le principal obstacle est toutefois leur faible visibilité car elles ne sont ni bien conservées ni recensées. Les institutions de recherche françaises n'invitent pas les chercheurs à déposer leurs archives ni à réutiliser des enquêtes qualitatives menées par d'autres. Depuis quelques années, des efforts importants ont toutefois été accomplis, par exemple Calames pour l'ESR signale en ligne les productions de certaines universités et les Archives nationales en font autant. Des réutilisations d'enquêtes peuvent être encouragées aussi.

POURQUOI UTILISER DES ARCHIVES ORALES CONSTITUÉES PAR D'AUTRES ?

L'analyse d'archives orales produites par d'autres chercheurs :

- enrichit le panel de sources que le chercheur peut croiser sur un sujet : sources écrites, entretiens, internet...
- permet d'accéder à des témoignages qui resteraient sinon inaccessibles au chercheur, du fait même de sa position de chercheur ou parce qu'entre-temps le témoin est décédé.

Exemple du fonds sur les exilés cubains constitué par la bibliothèque de l'Université de Miami évoqué dans l'enquête CollEx-Persée/La contemporaine : le point de Marie-Laure Geoffroy (MCF, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine).

La consultation de cet ensemble d'entretiens s'est avérée fructueuse pour Marie-Laure Geoffroy, maîtresse de conférences en science politique travaillant sur les réseaux de militants ayant quitté Cuba : « Je cherchais des informations que je n'aurais pas pu obtenir autrement. C'est un milieu très secret où les gens ne vont pas raconter leur vie à une chercheuse française. Il y a une défiance importante vis-à-vis des chercheurs européens qui sont vus comme forcément de gauche, communistes et pro Castro. Ce qui m'intéresse c'est la socialisation de ces activistes, donc j'allais y chercher des informations. Comme ce sont des entretiens construits pour servir une commu-

nauté d'historiens, ils sont avant tout factuels et pas sur des questions de recherche... On leur demande d'insister sur la répression par exemple. Il y a une logique de défense contre l'État cubain oppressif. C'est avant tout le déroulé de leur vie, les valeurs qu'ils défendent, dans quelles organisations ils militent. C'est magnifique parce que souvent ce n'est pas ce à quoi on a accès».

- aide le chercheur à défricher le terrain en l'aiguillant vers des moments clefs, des crises, des esquisses de périodisation... Les archives orales permettent d'orienter les premières hypothèses, de gagner du temps dans la recherche (Descamps, 2000 : 632).
- aide le chercheur à formuler ses propres questionnements et à clarifier son ancrage théorique. La confrontation avec une approche différente de la sienne va l'aider à formaliser sa position.
- éclaire les archives orales de nouvelles questions et fait émerger de nouvelles hypothèses de recherche. Cet apport a d'autant plus de sens que de nombreux chercheurs n'ont pas le temps d'épuiser toutes les potentialités des données qu'ils collectent.
- rappelle au chercheur l'exigence de la critique documentaire... qui s'applique à l'oral comme à l'écrit!

COMMENT RÉUTILISER DES ARCHIVES ORALES CONSTITUÉES PAR D'AUTRES ?

APPROCHE SCIENTIFIQUE

L'utilisation d'archives orales requiert ainsi d'avoir accès à l'information concernant les lieux d'enquête, les réseaux d'interconnaissance étudiés par le chercheur, la situation d'enquête, les trajectoires des enquêtés et celle de l'enquêteur. Les métadonnées fournies par les notices d'inventaire et l'ensemble de la documentation afférente à l'enquête (voir fiche 5) servent à contextualiser l'entretien qui est écouté par un chercheur extérieur à l'enquête.

EXPÉRIENCE BEQUALI

BeQuali est un catalogue d'enquêtes de sciences humaines et sociales réalisées à partir de méthodes qualitatives. Chaque corpus déposé sur le catalogue est accompagné d'une « enquête sur l'enquête », rapport réalisé par un membre de l'équipe beQuali qui revient sur la genèse de l'enquête, les ancrages théoriques du chercheur, les conditions de réalisation de l'enquête, la composition du corpus et l'analyse initiale produite par le chercheur.

EXPÉRIENCE DE BELÉN ROJAS SILVA, DOCTEURE EN SOCIOLOGIE, À PARTIR DES ARCHIVES DE L'ASSOCIATION D'EX PRISONNIERS CHILIENS DÉPOSÉS À LA CONTEMPORAINE.

Belén Rojas Silva a utilisé les entretiens de l'Association des ex prisonniers politiques chiliens dans le cadre de sa recherche postdoctorale (ICON-Utrecht University) qui porte sur les transformations de la subjectivité migrante à partir des récits biographiques des femmes chiliennes en France. Elle s'est donc intéressée aux entretiens concernant des femmes. La consultation des archives orales à La contemporaine lui a donné accès à un fonds documentaire plus large qui lui a permis de compléter l'analyse sur les entretiens (publications des exilés, publications d'organismes tels que de la CIMADE par exemple). Les entretiens qu'elle a écoutés et analysés sont des archives sur la prison politique et l'exil qui permettent notamment d'accéder à des expériences de répression qui n'ont pas bénéficié de la reconnaissance officielle de l'État chilien et d'une réparation. Ils peuvent également être envisagés comme des portes d'accès à l'histoire chilienne et française : « j'identifie dans l'archive des possibilités situées et spécifiques de contribution à la discussion sur les migrations d'aujourd'hui au Chili et en France : Le Chili est-il un pays exclusivement ou principalement d'immigration ? Qui sont les Chiliens à l'étranger ? et que dit leur absence sur l'histoire du pays ? Par ailleurs, que disent-ils de la France et de l'histoire de sa politique d'accueil, des témoignages des exilé.es et de réfugié.es chiliens ? Quels changements et quelles continuités par rapport à la situation actuelle illuminent leurs mémoires ? »

DIFFUSION DE TRAVAUX SCIENTIFIQUES ISSUS DE L'EXPLOITATION D'ENTRETIENS : ENJEUX JURIDIQUES

Avant toute réutilisation (publication d'un article, communication) d'archives orales mises à disposition dans un établissement patrimonial, le chercheur doit se renseigner sur les conditions de réutilisation auprès de l'établissement dépositaire des entretiens.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Aron-Schnapper Dominique, Hanet Danièle, « Archives orales et histoire des institutions sociales » ; Revue française de sociologie, 19-2, 1978, pp. 261-275.

Burawoy, Michael, « Revisiter les terrains. Esquisse d'une théorie de l'ethnographie réflexive », in Daniel Cefaï (dir.), L'Engagement ethnographique, Paris, EHESS, 2010 [2003], p. 295-351 (trad. fr.).

Descamps, Florence, L'historien, l'archiviste et le magnétophone : De la constitution de la source orale à son exploitation, Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2005 [2000].

Duchesne, Sophie (dir.), La réanalyse des enquêtes qualitatives à l'épreuve de l'expérimentation, Hors-Série de la revue Recherches qualitatives, n° 21, 2017.

Laferté, Gilles, « Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite », Genèses, vol. no 63, no. 2, 2006, pp. 25-45.

Stéphan, Léna, Les archives sonores : conservation et valorisation du patrimoine oral, Mémoire de recherche ENSSIB, 2013.

Müller, Bertrand, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », Genèses, vol. no 62, n° 1, 2006, pp. 93-109.

<https://bequali.fr/fr/>

<https://ukdataservice.ac.uk/>



CATALOGUES ET PLATEFORMES D'ARCHIVES ORALES : LISTE INDICATIVE

Les outils présentés ci-dessous sont produits et enrichis selon les cas par des chercheurs eux-mêmes, des bibliothèques, centres d'archives, ou des associations.

FRANCE

CATALOGUES

CATALOGUES GÉNÉRAUX INCLUANT DES ARCHIVES ORALES

Catalogue en ligne des archives et des manuscrits des bibliothèques de l'Enseignement supérieur CALAMES : certaines bibliothèques conservent des archives orales décrites dans ce catalogue (La contemporaine, l'Institut d'histoire du temps présent, Centre des Archives du Féminisme à Angers) <http://www.calames.abes.fr/pub/>

Catalogue des archives et manuscrits de la BnF : les archives sonores du département audiovisuel sont décrites dans ce catalogue <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/pageCollections.html?col=5>

Archives nationales : [inventaire sommaire des archives audiovisuelles](#) conservées aux Archives nationales

Les archives départementales de Seine-Saint-Denis : de nombreux centres d'archives départementales conservent des archives orales en relation avec l'histoire locale. Les Archives départementales de Seine-Saint-Denis sont particulièrement actives dans ce domaine

Archives de l'université de Bretagne occidentale : plusieurs fonds d'archives sonores sur la langue bretonne.

CATALOGUES SPÉCIALISÉS DANS LE DOMAINE DES SOURCES AUDIOVISUELLES

Inathèque : l'INA, au-delà du dépôt légal de l'audiovisuel, conserve des archives orales dans le fonds « Témoignages pour l'histoire » <http://inatheque.ina.fr/>

BeQuali : catalogue d'enquêtes de sciences humaines et sociales réalisées à partir de méthodes qualitatives. <https://bequali.fr/fr/>

Portail du patrimoine oral- Catalogue collectif d'archives sonores et audiovisuelles sur les traditions orales

PLATEFORMES DONNANT UN ACCÈS EN LIGNE À DES ENTRETIENS

AVEC UN ACCÈS LIBRE AUX CONTENUS

Archives audiovisuelles de la recherche de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme : <https://www.canal-u.tv/producteurs/fmsh>

Phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence : <http://phonothèque.mms.huma-num.fr/>

Les archives départementales donnent souvent un accès libre à certaines archives orales. Voir par exemple : Maine-et-Loire <https://www.archives49.fr/acces-directs/inventaires-darchives/>, Eure-et-Loir <http://archivesorales.archives28.fr/>, Dordogne : <https://archives.dordogne.fr/r/38/archives-orales/>

AVEC UN ACCÈS CONTRÔLÉ

IHTP : archives orales sur Cocoon <https://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/meta/cocoon-23e47c56-b681-3e05-8861-0ae6f7686bc3>

Archives orales des acteurs politiques de la construction européenne https://archives.eui.eu/en/oral_history/#AllInterviews. [accès sur demande par mail]

Archives sonores du Centre de recherche en ethnomusicologie CNRS – musée de l’homme : <https://archives.crem-cnrs.fr/>

ÉTRANGER

CATALOGUES SPÉCIALISÉS DANS LE DOMAINE DES ARCHIVES ORALES

Un répertoire de catalogues d’archives orales étatsuniennes par l’Oral History Association : <https://www.oralhistory.org/centers-and-collections/>

Columbia Center for Oral History : section du portail des bibliothèques de Columbia University. <https://library.columbia.edu/collections/oral-history-portal.html>.

Henry A. Murray Research Center – Centre de science sociale quantitative – Harvard University : Catalogues de données issues d’enquêtes en sciences sociales, dont un grand nombre en psychologie. <https://murray.harvard.edu/dataverse>

Guide des collections d’archives orales de la British Library <https://www.bl.uk/subjects/oral-history>

Northern Ireland Qualitative Archive: Catalogue de données qualitatives portant sur le conflit nord-irlandais (non actualisé depuis 2010) <http://www.ark.ac.uk/>

Catalogue d’archives d’organisations irlandaises portant sur le conflit nord-irlandais : <https://accounts.ulster.ac.uk/repo24/>

Finnish Social Science Data Archive : Catalogues de données issues de la recherche finlandaise. <http://www.fsd.uta.fi/en/>

PLATEFORMES DONNANT ACCÈS À DES ENTRETIENS

AVEC UN ACCÈS LIBRE AUX CONTENUS

Sounds – British Library : <https://sounds.bl.uk/Oral-history>. Archives orales cataloguée par la Bibliothèque nationale britannique, consultables en ligne.

Bibliothèque numérique de la Library of Congress : inclut plusieurs ensembles d’entretiens sur les traditions orales aux Etats-Unis <https://www.loc.gov/collections/?fa=original-format:sound+recording%7Csubject:oral+histories>

AVEC UN ACCÈS CONTRÔLÉ

Irish Qualitative Data Archive : <https://www.maynoothuniversity.ie/iqda>. La majorité des entretiens consultables par les étudiants et les chercheurs sur inscription, quelques-uns sont librement consultables.

Timescapes : <http://www.timescapes.leeds.ac.uk/index.html>. Issu d’un projet de recherche britannique portant sur l’évolution des relations familiales dans le temps. L’accès aux données issues de ces recherches se fait sur inscription et est ouvert aux chercheurs affiliés à une institution universitaire.

Qualitative Data Repository : <https://qdr.syr.edu/>. Sciences sociales et science politique, projets des chercheurs appartenant aux institutions partenaires de ce projet, porté par l’Université de Syracuse. Il faut faire partie d’une institution affiliée au programme (abonnement payant avec des forfaits qui donnent accès à un nombre déterminé de données correspondant à des projets)

UK Data Service : <https://www.ukdataservice.ac.uk/>. Le UK Data Service a été créé par l’Economic and Social Research Council (ESRC) pour mettre à disposition des données issues de la recherche à la commu-

nauté scientifique.

ARCHIVES ORALES SUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'AMÉRIQUE LATINE

ARCHIVES ORALES EN FRANCE

Entretiens déposés à La contemporaine par l'Association d'ex-prisonniers politiques chiliens en France : inventaire disponible en ligne sur CALAMES <http://www.calames.abes.fr/pub/ms/Calames-201711291511397761>

Entretiens déposés par l'association argentine Memoria Abierta à l'INA : http://inatheque.ina.fr/doc/TV-RADIO/DO_5889815.001/fonds-memoria-abierta

Archives du procès Pinochet déposées aux Archives nationales : inventaire disponible en ligne https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_055018

Ces archives sont consultables dans les locaux de l'institution.

ARCHIVES ORALES CONSERVÉES AUX ÉTATS-UNIS

Bibliothèques de l'Université de Miami : plusieurs programmes d'entretiens sur les dissidents cubains en exil. Programme « Human Right Oral History Project » <https://atom.library.miami.edu/chc5312> consultable sur place. Certains entretiens sont consultables en ligne, sans inscription. Luis J. Botifoll Oral History Project <https://merrick.library.miami.edu/cubanHeritage/botifoll/>.

Programme sur les exilés haïtiens « Haitian diaspora oral histories » <https://merrick.library.miami.edu/specialCollections/asm0085/>

Columbia Center for Oral History : section du portail des bibliothèques de Columbia University qui comprend des entretiens en relation avec l'Amérique latine. Exemple : Argentina Project 1971-1973 https://oralhistoryportal.library.columbia.edu/document.php?id=ldpd_4072586

ARCHIVES ORALES CONSERVÉES EN AMÉRIQUE LATINE

La Bibliothèque Nationale Argentine a mis en ligne 164 entretiens filmés de témoins de la dictature : <https://www.bn.gov.ar/micrositios/multimedia/ddhh>

Archives nationales de la mémoire en Argentine : guide des fonds documentaires audiovisuels et sonores https://www.argentina.gob.ar/sites/default/files/anm_-_guia_videos_2018.pdf

Fonds d'histoire orale de la Comisión provincial de la memoria de Córdoba : <http://apm.gov.ar/apm-historia-oral/> consultable sur place.

Association Memoria Abierta : catalogue des fonds collectés par l'association dont les entretiens faits avec des victimes de la dictature en Argentine <http://archivos.memoriaabierta.org.ar/index.php/informationobject/browse>



BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

Aron-Schnapper Dominique, Hanet Danièle, « Archives orales et histoire des institutions sociales »; Revue française de sociologie, 19-2, 1978, pp. 261-275. [en ligne]

Baude, Olivier et al., Corpus oraux, guide des bonnes pratiques, CNRS Editions, Presses Universitaires Orléans, 2006. [en ligne sur HAL]

Cribier, Françoise, Rapport sur la sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales, Rapport présenté au Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies, Paris, avril 2013. [en ligne]

Descamps, Florence, Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel, Editions de l'EHESS, Coll. Cas de figure, vol. 49, 2019.

Descamps, Florence, L'historien, l'archiviste et le magnétophone : De la constitution de la source orale à son exploitation, Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2005 [2000]. [en ligne]

Duclert, Vincent, « Archives orales et recherche contemporaine. Une histoire en cours », Sociétés & représentations, 2002/1, n° 13. [en ligne]

Elgey, Georgette, Les archives orales, rôle et statut, Conseil économique et social, janvier 2001. [en ligne]

Ginouvés, Véronique, « Panorama des pratiques de diffusion des sources orales sur le web en France », Sociétés & Représentations, n° 35, 2013, pp. 61-75. [en ligne]

InSHS, Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte. Guide pour la recherche, Paris, 2019. [en ligne]

Moine, Caroline. "Les archives et les sources audiovisuelles de la solidarité internationale avec le Chili. Bilan d'un séminaire (2015-2017)", Matériaux pour l'histoire de notre temps, vol. 125-126, no. 3, 2017, pp. 45-49.

Müller, Bertrand, "Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller", Genèses, vol. no 62, n° 1, 2006, pp. 93-109. [en ligne]

Stéphan, Léna, Les archives sonores : conservation et valorisation du patrimoine oral, Mémoire de recherche ENSSIB, 2013. [en ligne]

Dynamiques de la recherche et sources orales, Matériaux pour l'histoire de notre temps 2019/1-2 (N° 131-132)

MÉTHODE

Bendjaballah, Selma, Fromont, Émilie, Garcia, Guillaume, Cadorel, Sarah, Juillard, Emeline, et Groshens, Émilie, "Anonymat et confidentialité des données : l'expérience de beQuali", Ginouvés, Véronique et Gras, Isabelle, La diffusion numérique des données en SHS. Aix en Provence : Presses universitaires de Provence, 2018. [en ligne]

Burawoy, Michael, "Revisiter les terrains. Esquisse d'une théorie de l'ethnographie réflexive", in Daniel Cefaï (dir.), *L'Engagement ethnographique*, Paris, EHESS, 2010 [2003], p. 295-351 (trad. fr.). [en ligne]

Demange, Julie, "Gérer les données de la recherche, de la création à l'interopérabilité", 14 octobre 2015 (lien)

Duchesne, Sophie (dir.), *La réanalyse des enquêtes qualitatives à l'épreuve de l'expérimentation*, Hors-Série de la revue *Recherches qualitatives*, n° 21, 2017. [en ligne]

Kitzinger C., Kitzinger J., Saunders B., 'Anonymising interview data: challenges and compromise in practice', *Qualitative Research*, 15 (5), 2015, pp. 616–632. [en ligne]

Laferté, Gilles, 'Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire? Les conditions d'une revisite', *Genèses*, vol. no 63, no. 2, 2006, pp. 25-45. [en ligne]

Müller, Bertrand, « Data Archive : documentation et métadonnées », 15 août 2011

Pasquier, Florent et Rossi, Julien, Journée d'étude "Données personnelles en milieu universitaire : quelles questions se poser?". Synthèse, 12 janvier 2017. [en ligne]

Savage, Mike, 'Revisiting Classic Qualitative Studies', *Historical Social Research*, Vol. 20, No.1 (111), 2005, pp. 118–139. [en ligne]

Wolikow, Serge, 'L'enquête sur les archives de la recherche en sciences humaines et sociales (ARSHS). Premier bilan', *Histoire@Politique*, Politique, culture, société, N° 9, septembre-décembre 2009. [en ligne]

ENJEUX JURIDIQUES ET ÉTHIQUES

Cornu, Marie, 'Les archives de la recherche, objet juridique complexe. Petit tour d'horizon des notions clés', Cornu, Marie, Fromageau, Jérôme et Müller, Bertrand, *Archives de la recherche. Problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Droit du patrimoine culturel et naturel, 2012.

Descamps, Florence et Ginouvès, Véronique, "Le contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique", ethiquedroit.hypotheses.org, 28 février 2013 [en ligne]

Descamps, Florence et Ginouvès, Véronique, "Bien rédiger un contrat de cession de droit pour un enregistrement de terrain", ethiquedroit.hypotheses.org, 9 mars 2013 [en ligne]

Stérin, Anne-Laure, "Le droit des personnes sur leur image", ethiquedroit.hypotheses.org, 16 juillet 2017, [en ligne]

Stérin, Anne-Laure, "Le point sur les données à caractère personnel", ethiquedroit.hypotheses.org, 9 novembre 2018, [en ligne]

Stérin, Anne-Laure, "Diffuser des données de la recherche dans le respect du droit et de l'éthique. Comment faire lorsqu'on n'est pas juriste?", in Ginouvès, Véronique et Gras, Isabelle, *La diffusion numérique des données en SHS : guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, 2018, pp. 19 – 30. [en ligne]

SITOGRAPHIE

<https://ethiquedroit.hypotheses.org/>

Carnet de recherche animé par Véronique Ginouvès et Isabelle Gras, très riche en conseils sur la collecte, la diffusion et l'exploitation des données numériques en sciences humaines et sociales.

<https://phonotheque.hypotheses.org/>

Carnet de recherche lié à la phonothèque de la MMSH d'Aix-en-Provence qui aborde les enjeux méthodologiques, juridiques et éthiques liés aux archives orales, fournit des compte rendus de journées d'études portant sur ces thèmes et diffuse des informations sur l'actualité des archives orales (lois, colloques, ouvrages).

www.dorandum.fr

Service associant le réseau de Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique et l'Inist-CNRS qui propose des outils d'auto-formation sur la thématique de la gestion et du partage des données de la recherche.

<https://www.huma-num.fr/ressources/guides>

Huma-Num est une très grande infrastructure de recherche (TGIR) visant à faciliter le tournant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales. Le site fournit notamment des guides sur les données numériques.

<https://cocoan.huma-num.fr>

CoCoON pour "Collections de CORpus Oraux Numériques" est une plateforme technique qui accompagne les producteurs de ressources orales, à créer, structurer et archiver leurs corpus. Il est également possible de consulter des archives orales via la plateforme.

www.cnil.fr

Le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés répertorie les lois et décrets concernant la protection et le partage des données et émet des recommandations.

<https://www.ohs.org.uk/>

L'Oral history society est une association britannique qui promeut la collecte d'archives orales. Des guides sur la préparation des collectes sont disponibles sur son site internet.

<https://www.oralhistory.org/>

L'Oral history Association est une association américaine créée en 1966 qui promeut l'histoire orale. Son site fournit des conseils concernant la collecte d'archives orales.

<https://ethnologia.hypotheses.org/category/archives-et-corpus/archives-de-chercheurs>

Carnet du consortium « Archives des ethnologues » De nombreux sites et blogs de chercheurs comprennent des informations sur l'actualité de la recherche et les fonds d'archives orales.

TABLE DES MATIÈRES

FICHE 1	
Quels outils et matériel dois-je utiliser pour réaliser mes entretiens ?	4
FICHE 2	
Comment puis-je organiser les données que je collecte lorsque je réalise mon enquête de terrain et assurer leur sauvegarde ?.....	6
FICHE 3	
Quelles précautions éthiques prendre pour collecter les données concernant les enquêtés ?.....	9
FICHE 4	
Quel est le statut juridique des entretiens produits? Faut-il établir un contrat entre le chercheur et l'enquêté ?.....	12
FICHE 5	
L'enquête est terminée: ai-je intérêt à déposer mes archives orales dans un établissement documentaire ?.....	17
FICHE 6	
Le chercheur souhaite déposer ses archives orales: où déposer ? Quels matériaux déposer ?.....	19
FICHE 7	
Comment protéger les données lorsque je dépose et partage mes archives orales ?.....	22
FICHE 8	
J'ai constitué un corpus d'entretiens il y a quelques années sans avoir pensé à la possibilité de le déposer: Puis-je le déposer ?.....	25
FICHE 9	
Quels sont les services proposés par la bibliothèque ?.....	27
FICHE 10	
Comment les établissements documentaires participent-ils à la valorisation de la recherche ?..	30
FICHE 11	
Comment les archives orales que je dépose peuvent-elles être réutilisées par d'autres chercheurs ?.....	33

CATALOGUE ET PLATEFORMES D'ARCHIVES ORALES: LISTE INDICATIVE

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

LE GUIDE SUR LES ARCHIVES ORALES EST ACCESSIBLE EN LIGNE SUR
LE CARNET DE RECHERCHE DE LA CONTEMPORAINE :

[HTTPS://LCBAM.HYPOTHESES.ORG/OUTILS POUR LA RECHERCHE](https://lcbam.hypotheses.org/outils-pour-la-recherche)